

No 42

## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2015

**Présidence : Sonja Molinari**

La séance est ouverte à 18 :34 en présence de Mme Stéphanie Lammar, Maire, et de M. Nicolas Walder, et Mme Jeannine De Haller Kellerhals, Conseillers-ères administratif-ves.

Le Conseil municipal est composé de :

Mmes Elvia Cambier, Arlette La Chiusa, Marie-Claire Cotillon, Anne Hiltpold, Catherine Marti, Denise Martin, Sonja Molinari, Henriette Stebler et Catherine Vaucher, Conseillères municipales

MM. Pierre Baertschi, Stéphane Barthassat, Michel Baud, Bertrand Buchs, Salah Ben Chaabane, Mario Conti, Laurent Coppex, Alain Etienne, Jean-Jacques Gerster, Alain Juget, Pierre Maulini, Frédéric Mino, Patrick Monney, Claude Morex, Patrick Mützenberg, Sandro Pistis, Didier Prod'hom, Alain Voignier, et Etienne Zongo, Conseillers municipaux

Sont absents ou excusés : Jean-Marc Richard et François Wolfisberg

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal du 25 janvier 2015
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal

### **Propositions du Conseil administratif**

4. Délibération administrative **126-2014 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire de CHF 455'000.- pour la réalisation d'un parking public communal dans le nouveau quartier d'habitation de la Fontenette anciennement dénommé « Les Familia ».
5. Délibération administrative **140-2015 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 5'910'000.- pour l'acquisition de parts de propriétés par étages dans le bâtiment sis, 5 route de St-Julien à Carouge pour la réalisation d'un poste de police municipale.
6. Délibération administrative **141-2015 P** : Proposition du Conseil administratif quant à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 52'600.- destiné à l'étude d'opportunité de réalisation d'un chauffage à distance (CAD) dans le secteur Est de Carouge.
7. Délibération administrative **142-2015 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit en faveur de la Croix-Rouge suisse pour son action contre l'épidémie du virus Ebola en Afrique occidentale.

### **Propositions des membres du Conseil municipal**

8. Motions
  1. **MO 52-2014 R** : Pour la construction d'une halte ferroviaire sur le trajet du CEVA au Val d'Arve.
  2. **MO 53-2014 R** : Que fait la Police ?
9. Postulats
10. Résolutions
11. Pétitions

1. **PE 19-2014 R** : Stop à la déstructuration du quartier par une dilapidation de nos impôts.
12. Questions

La Présidente demande à l'assemblée de se lever pour respecter une minute de silence à la mémoire du papa de M. Pierre Baertschi qui est décédé dernièrement.

## 1. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 25 JANVIER 2015**

Mme Cotillon était absente lors de la séance du Conseil municipal du 25 janvier 2015. Elle a pris connaissance du procès-verbal. Au 4<sup>ème</sup> paragraphe de la page 16 dudit procès-verbal, elle voit que M. Monney lui reproche de ne pas avoir posé de questions lors de la commission sociale, se référant aux questions posées par M. Baud quelques paragraphes plus haut en parlant d'un débat reparti à zéro.

La Présidente relève que ledit paragraphe mentionne que « Mme Cotillon qui le remplaçait n'a pas posé une seule question pendant les deux heures de débat – il fallait poser les questions à ce moment-là. » Elle demande si Mme Cotillon conteste le fait que ces propos ont été tenus.

Mme Cotillon a été mise en cause personnellement par M. Monney, qui n'était pas présent en commission. De plus, elle n'est pas remplaçante de M. Baud, mais elle est titulaire. Elle rappelle que, lors de cette séance, la commission n'a jamais discuté d'éventuels arrangements mais uniquement de demander la gratuité pour les aînés. Lors de cette séance, Mme Cotillon a obtenu toutes les réponses à ses questions. Si elle intervient ce soir, c'est parce qu'elle a été mise en cause alors qu'elle était absente et qu'elle ne pouvait pas répondre.

La Présidente relève que le but d'un procès-verbal est de retranscrire ce qui a été dit lors d'une séance. Le point de vue que Mme Cotillon figurera dans le présent procès-verbal, mais il n'est pas possible de corriger un procès-verbal qui correspond à des propos qui ont été tenus.

M. Baud ajoute que, quand des choses fausses sont dites, il faut les corriger. En l'occurrence, des choses fausses ont été dites et il était normal de les corriger.

La Présidente abonde dans ce sens. Si des choses fausses ont été dites, il convient de prendre la parole au moment de l'approbation du procès-verbal pour apporter la correction. Elle voit d'ailleurs que M. Monney hoche la tête en signe d'approbation.

- La Présidente soumet au vote le procès-verbal du 25 janvier 2015

**Celui-ci est approuvé par 22 oui, 0 contre et 2 abstentions.**

## 2. **COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

**Communications de Mme Lammar :**

### Inauguration d'une sculpture place de Sardaigne

Mme Lammar relève que les conseillers municipaux ont déjà reçu l'invitation sur CMnet, mais elle souhaite leur rappeler l'inauguration ce samedi d'une sculpture en hommage aux

Italiens qui ont tant fait pour la commune et avec lesquels cette dernière est liée depuis la création de Carouge. Rendez-vous donc ce samedi à 11h à la place de Sardaigne.

#### Toilettes de la place de Sardaigne

Mme Lammar remarque que sa seconde communication fera plaisir à certains qui trouvaient le besoin pressant – elle veut bien entendu parler des toilettes de la place de Sardaigne. Pour rappel, il y a quelques mois, il avait été présenté au Conseil municipal une délibération pour la pose provisoire d'une toilette publique test sur la place de Sardaigne. La commission avait souhaité que soit examinée la pose en dur de plusieurs de ces toilettes à la place des toilettes existantes. Il faut savoir que le Conseil municipal a voté les appels d'offres pour le réaménagement des extérieurs du parking Vibert. Dès lors, dans l'attente du résultat de ces études, il a semblé au Conseil administratif inutile d'investir de gros montants pour poser des toilettes à cet endroit alors qu'il n'est pas sûr que cet édicule sera maintenu, puisqu'il pourrait notamment couper une perspective église-place de Sardaigne-parking Vibert. Par conséquent, le Conseil administratif a décidé de rouvrir provisoirement les toilettes de la place de Sardaigne dès que la patinoire fermera et que les toilettes chimiques de la patinoire seront enlevées. Afin d'éviter tout problème de sécurité des panneaux seront posés invitant les parents à accompagner leurs enfants et des passages réguliers de la police municipale seront faits.

#### **Communications de Mme De Haller Kellerhals :**

Les trois communications de Mme De Haller Kellerhals concernent trois actions du Service des affaires sociales.

#### Les nouveaux votants

Depuis 2007, à chaque élection municipale, la Commission de l'intégration, avec l'appui du Service des affaires sociales, a instauré des séances d'information pour les nouveaux votants. Cette année, celles-ci auront lieu le mercredi 4 mars à 20h, le samedi 7 mars à 10h et le lundi 9 mars à 18h, à l'aula de l'école des Promenades.

L'objectif de ces séances est de donner une information sur le système politique suisse, les instruments de la démocratie directe, les droits politiques des citoyens suisses et étrangers et les droits politiques communaux. Il y aura également une explication sur les autorités politiques communales, les tâches de la commune et sur l'utilisation concrète du matériel de vote.

Ces séances dureront environ une heure et seront animées par les spécialistes Monsieur Liegme et Monsieur Perritaz. Ces Messieurs, de même que plusieurs représentants de la Commission de l'intégration, seront également présents lors de la verrée qui suivra, afin de répondre à toutes les questions et permettre des échanges informels.

Le public ciblé pour ces séances est les jeunes de 18 à 20 ans ainsi que les étrangers établis en Suisse depuis 8 ans au minimum. Un courrier leur a été envoyé le 3 février dernier, avec un coupon d'inscription aux séances et un dépliant « je vote donc j'agis ! » (les conseillers municipaux auront trouvé ce dépliant sur leur bureau). En tout, il y a eu 4000 courriers adressés aux étrangers de la commune, et 550 envoyés aux jeunes.

Un e-mail a également été adressé fin janvier aux partis politiques présentant une liste, leur précisant qu'ils disposeront d'un panneau d'affichage uniquement, avec copie du courrier envoyé aux nouveaux votants et le fichier PDF du dépliant « je vote donc j'agis ! ». Dans cet

e-mail, il leur était aussi demandé de fournir au Service de affaires sociales leur adresse postale, afin qu'une dizaine de dépliants « je vote donc j'agis ! » leur soit envoyée.

### Jeunes et impôt

Suite à la motion N°33-2013, déposée en septembre 2013 à Carouge, le Service des affaires sociales a mené une réflexion sur la faisabilité de mettre en place une action afin de rendre réceptifs les jeunes aux problèmes de surendettement. Après une première action de sensibilisation en 2014, où la campagne cantonale de prévention de surendettement chez les jeunes a été relayée lors de la soirée des 18 ans, le Service des affaires sociales a mis sur pied cette année, une nouvelle action jeunes et impôt.

Trois séances auront lieu les mercredis 11 et 25 mars, de 18h à 21h et le samedi 14 mars, de 14h à 18h, au Service des affaires sociales. Cinq jeunes formés seront là pour aider d'autres jeunes dans le remplissage de leur déclaration d'impôts, avec pour renfort, les travailleuses sociales du Service des affaires sociales et les travailleurs sociaux hors murs.

Actuellement, de nombreux jeunes ne remplissent pas leur déclaration d'impôt et se retrouvent avec des dettes, car ils sont taxés d'office et ne peuvent donc pas prétendre à une aide financière ou demander un subside.

L'objectif est de cibler les jeunes de 19 à 25 ans. Ils recevront, d'ici la dernière semaine de février, une carte postale d'invitation à ces séances, créée spécialement pour cette action (les conseillers municipaux auront également trouvé cette carte sur leur bureau). Ils pourront remplir directement leur déclaration sur GETAX. Pour cela, il leur a été demandé de venir avec les documents nécessaires (attestation de revenus, de banque, assurance maladie, factures frais médicaux, bourses, rente, etc.) ainsi qu'avec leur ordinateur portable s'ils ont en un. Ils auront également la possibilité de remplir leur déclaration sur les ordinateurs du Service des affaires sociales, mis à disposition pour l'occasion.

### Semaine d'actions contre le racisme

Par le biais de sa Commission de l'intégration, la Ville de Carouge s'engage depuis plusieurs années en faveur de l'intégration des étrangers et des nouveaux arrivants sur le territoire communal. L'organisation d'événements dans le cadre de la semaine contre le racisme constitue l'une des actions clé de la commune dans ce sens.

En effet, depuis 2010, la Ville de Carouge, en partenariat avec la Maison de Quartier, diverses écoles et associations, présente toute une série d'animations visant à valoriser la richesse des différences culturelles et l'esprit de tolérance propre à nos sociétés démocratiques. Avec l'appui financier important du Bureau de l'intégration du canton de Genève, les événements organisés sont une manière de prouver qu'il est possible de proposer une lecture positive de la diversité.

La semaine d'actions contre le racisme aura lieu cette année du 14 au 22 mars et à différents endroits de Carouge. Le programme complet sera mis en ligne sur le site internet [www.carouge.ch](http://www.carouge.ch).

Outre ce programme riche et varié que je vous encourage vivement à consulter, trois repas d'ailleurs et un repas suisse seront servis aux enfants durant cette semaine, dans le cadre des restaurants scolaires, et une conteuse se produira dans toutes les institutions pour la petite enfance et racontera un conte sur la diversité culturelle.

## **Communications de M. Walder :**

### Plate-forme d'échange scolaire sur le développement durable

Sur l'initiative du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport – DIP et après consultation des membres de la Commission de réflexion enfance et adolescence (la CREA), une plate-forme d'échange sur le développement durable a été créée fin 2014 pour parler de questions d'encadrement scolaire et d'agenda 21 à Carouge.

Les objectifs de cette plateforme sont :

- De promouvoir les projets s'insérant dans un développement durable et valoriser l'engagement des écoles et institutions dans ce domaine,
- D'accompagner les écoles dans la mise en application de l'éducation au développement durable conformément aux plans d'études des trois degrés d'enseignement, notamment le nouveau plan d'études romand,
- Et finalement d'offrir une plate-forme d'échange et favoriser la diffusion de projets ayant faits leurs preuves.

Au terme de la première séance, cette plate-forme a déjà démontré toute son utilité. Elle a permis de mettre en lumière les nombreux projets menés actuellement par les établissements carougeois que M. Walder tient ici à remercier et à féliciter pour leur engagement. D'autre part, suite à cette rencontre, il a été décidé avec la direction du cycle de Pinchat de créer dès ce printemps 2000 m<sup>2</sup> supplémentaires de prairies autour de cet établissement.

### Tomates urbaines : s'engager pour la diversité

L'accès aux semences est de plus en plus limité et contrôlé par quelques multinationales semencières. La standardisation des produits au niveau mondial leur permet de réduire les coûts de production, de stockage et de distribution. Cette réalité se retrouve dans nos assiettes avec une baisse très importante de la diversité des espèces et des aliments offerts à nos habitants.

C'est ainsi que cette année, la Ville de Carouge a à nouveau décidé de collaborer avec la Fondation ProSpecieRara sur une action de «Tomates-Urbaines ». Cette action a pour but de sensibiliser et de motiver les citoyens à s'engager concrètement et simplement contre l'appauvrissement culturel et biologique en cultivant des variétés anciennes de tomates.

A cette fin, les semences de ces variétés rares de tomates seront à nouveau distribuées aux Carougeois les 7 et 19 mars, sur la place du Marché.

D'autre part, un atelier de récolte de graines aura lieu au même endroit le 29 août.

Je ne peux que vous inviter à venir en profiter pour vos balcons, terrasses et jardins mais aussi et surtout pour vos papilles !

### Opération éco-sociale 2015 : Val d'Arve, une nouvelle lumière

Dès la fin mars se déploiera une quatrième opération éco-sociale sur le territoire carougeois en partenariat avec SIG-ECO21. Cette fois-ci, ce sont 500 ménages majoritairement à revenus modeste du secteur Daniel-Gevril au Val d'Arve qui profiteront d'une visite effectuée par des jeunes en recherche d'emploi encadrés et formés pour prodiguer des conseils aux habitants. Outre les conseils dispensés, ils profitent de ces visites pour installer différents équipements permettant de diminuer les consommations d'énergie, tels qu'ampoules LED ou économiseurs d'eau.

L'objectif tant environnemental qu'économie est de faire baisser la consommation énergétique de ces ménages de plus de 15%.

Pour rappel, la Ville de Carouge participe au coût de cette action à hauteur de 25% (soit CHF 55'000.-), tandis que les SIG et le Canton de Genève prennent en charge les 75% restant.

La Ville de Carouge se réjouit de la mise en place de cette opération qui offrira un tremplin de retour à l'emploi à plusieurs jeunes et de belles économies d'énergie.

Par ailleurs, nous sommes heureux d'annoncer qu'à cette occasion, le seuil du 2000<sup>ème</sup> ménage visité sur notre Commune aura été franchi. Après cette opération, ce seront près de 20% des habitants carougeois qui auront pu bénéficier de ce magnifique programme.

### Salon de la brocante et des antiquaires

Un article paru dans la dernière livraison du journal le Carougeois revient sur le Salon de la Brocante et des Antiquaires et en particulier sur les conditions de mise à disposition de la salle des fêtes pour cette manifestation, ceci de manière partielle et surtout partiale.

Aussi, et sans polémique, je tiens à rétablir les faits tels qu'ils sont et à informer le Conseil municipal de cette situation dans laquelle j'ai été publiquement mis en cause.

La question de la mise à disposition particulière de locaux communaux pour cette manifestation réunissant des professionnels de la Brocante pour une activité commerciale est en discussion depuis longtemps déjà. Ainsi dans un courrier du 6 décembre 2010, le Conseil administratif de l'époque indiquait déjà que dès l'édition 2012 le tarif normal des locations serait appliqué pour ce salon. Cela a également été confirmé lors d'une rencontre en février 2011 avec les organisateurs. Il avait alors été indiqué déjà que le traitement particulier offert à cette manifestation commerciale posait des difficultés quant à l'égalité de traitement.

Lors de la reprise de l'ensemble de la réglementation relative à la mise à disposition de matériel et locaux communaux, des règles claires et transparentes (qui figurent d'ailleurs sur le site internet) ont été fixées pour permettre le traitement équitable des demandes. Les manifestations commerciales sont ainsi exclues d'un subventionnement de la Ville par la mise à disposition gratuite d'infrastructures et de matériel, comme cela est le cas pour les associations carougeoises ou les associations à but non lucratif sociales ou humanitaires.

En 2013, nous avons dû constater que les Brocanteurs du Salon effectuaient depuis plusieurs années déjà un versement aux Intérêts de Carouge à hauteur de CHF 2'000.- annuels, afin de bénéficier par leur entremise de conditions particulières auxquelles leur manifestation ne leur aurait pas donné droit. Il s'agissait en fait de réserver la salle au nom des Intérêts de Carouge, comme si ces derniers étaient les organisateurs du Salon de la Brocante.

Toutefois, en dépit de cette pratique assez douteuse et des règles transparentes désormais en vigueur, notre Conseil administratif a cherché une issue constructive afin de soutenir cette manifestation traditionnelle carougeoise.

C'est ainsi que, dans son courrier du 26 novembre 2013, nous avons proposé au Salon des brocanteurs une période d'adaptation de 5 ans pour arriver à la couverture totale des coûts pour la ville de Carouge qui se montent à plus de CHF 17'000.-, mise à disposition et montage du matériel compris.

Quatre mois plus tard, l'association a répondu en exposant, sans toutefois la documenter, sa situation difficile et en demandant malgré tout une exonération.

Après réexamen, notre Conseil administratif a répondu par courrier le 15 mai dernier en proposant un compromis supplémentaire portant sur une réduction de 50% sur le coût du matériel, ramenant la facture pour ce salon après 5 ans d'échelonnement à moins de CHF 11'000.-. Ce geste exceptionnel tient bien sûr compte de l'aspect historique de la manifestation et de son intérêt pour l'animation de notre ville.

Cette mesure a été saluée par les organisateurs et nous avons convenus ensemble de nous revoir au cas où, dans les années à venir, l'augmentation des charges prévue sur 5 ans de CHF 6'000.- à 11'000.- s'avérerait insupportable pour eux.

Nous sommes toutefois convaincus que l'issue trouvée permet à la fois de donner aux organisateurs le temps d'adapter leurs financements tout en garantissant une application raisonnée et équitable de la réglementation communale en toute transparence et sans distorsion de concurrence. En matière de concurrence, nous pensons en particulier aux nombreux antiquaires et commerçants Carougeois qui ne bénéficient eux d'aucune réduction sur la location de leurs arcades.

Comme j'ai été nommément cité dans cet article je tiens aussi à rectifier cette énième imprécision. Car si je remercie Le Carougeois de m'attribuer tout le mérite de la mise en place et de l'application d'une gestion saine, rigoureuse et transparente des deniers publics, il me faut rendre à César ou plutôt à Cléopâtre ce qui est à Cléopâtre. En effet, ce dossier a été traité et porté par le Conseil administratif in corpore car la question relève de plusieurs dicastères. Dès lors, mes deux collègues méritent autant que moi ces louanges. Et si les courriers portent ma signature, c'est simplement parce que j'étais le Maire en exercice à cette période !

Puisqu'on parle des erreurs de cet article du Carougeois, vous dire encore qu'à la fin du texte, son auteur revient une fois de plus sur la manifestation Auto-moto. Je dois dès lors rappeler ce soir que si, au cours de cette législature, notre CA a tenu à faire respecter l'aspect piétonnier de la Place de Sardaigne, cela n'a pas porté sur Auto-moto en particulier mais sur toutes les manifestations, la Vogue y compris qui n'est désormais plus autorisée à exposer des véhicules motorisés sur cette place. J'aimerais toutefois préciser que des emplacements alternatifs non-piétonniers ont été proposés aux organisateurs d'Auto-moto qui n'ont pas souhaité donner suite. Accuser notre CA de nuire à cette manifestation est dès lors parfaitement incorrect.

Quant à la pique finale de l'article relative à la disparition de la Galerie Delafontaine, je souhaite juste rappeler que cet espace a été dévolu, au cours de la législature précédente déjà, à notre magnifique salle des mariages et partenariats qui est aujourd'hui grandement appréciée des Carougeoises et Carougeois.

En conclusion, même si un éditorialiste et son journal ont le droit d'être fortement orientés politiquement, même s'ils ont le droit de promouvoir tel ou tel parti et de soutenir leurs candidats, nous pensons qu'un tel journal ne devrait pas s'autoriser la désinformation en détournant les faits de leur réalité. Une telle pratique est indigne du rôle civique indispensable joué par ce grand média qu'est la presse écrite.

### **3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Démission de Mme Viviane Giroud (MCG) - Fondation du Vieux Carouge

La Présidente rappelle que Mme Viviane Giroud a démissionné de la Fondation du Vieux-Carouge. Elle informe le Conseil municipal que le MCG propose que le poste soit repourvu par Mme Sircee Pierre Toussaint, née en 1963 et habitant à la route de Saint-Julien 24.

Il n'y a pas d'opposition.

#### **PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

#### **4. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 126-2014 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE COMPLEMENTAIRE DE CHF 455'000.- POUR LA REALISATION D'UN PARKING PUBLIC COMMUNAL DANS LE NOUVEAU QUARTIER D'HABITATION DE LA FONTENETTE ANCIENNEMENT DENOMME « LES FAMILIA ».**

Mme Lammar introduit le sujet. En septembre 2012, le Conseil municipal avait voté une délibération pour l'ouverture d'un crédit d'étude pour la création d'un parking à la Fontenette entre les futurs nouveaux bâtiments de la Fondation HBM Emma Kammacher – qui accueilleront également l'EPI (Espace de Pratique Instrumentale) – et l'actuel bâtiment du Service cantonal des véhicules.

Ce projet n'a pas changé à l'exception qu'à l'époque, il était prévu que l'étude et la construction du parking s'effectuent en commun avec la Fondation Emma Kammacher, chacune des parties ayant un niveau de 110 places de parking. La commune devait financer 55% de l'étude, pour son niveau de parking et les locaux de l'EPI ; la Fondation prenait à sa charge les 45% restants, pour son niveau de parking.

Toutefois, une partie du terrain sur lequel s'implantera le parking appartient au canton qui devra en céder la propriété à la commune de Carouge conformément à la convention CEVA à un prix de 100 francs le mètre carré. Or, le canton a confirmé sa décision de soumettre la vente à la condition que la Ville de Carouge soit propriétaire de la totalité de l'ouvrage du parking souterrain et qu'elle gère l'ensemble des places des abonnements du parking souterrain aux prix des abonnements pratiqués dans les autres parkings publics similaires elle est propriétaire. Dès lors, il n'est plus possible que la Fondation soit propriétaire d'un étage. Cette solution s'avère bien plus efficace pour la gestion des travaux, puisque la construction sera plus facile avec un seul maître d'ouvrage.

La Fondation Emma Kammacher ne sera donc plus propriétaire du solde de 45% de l'ouvrage. Mais elle s'engage à louer à la ville de Carouge les places afférentes à un étage, soit environ 110 abonnements, pour une longue période à déterminer selon une convention à établir et à ratifier par le Conseil municipal le cas échéant. En conséquence, la ville de Carouge devra prendre en charge les coûts de l'ensemble des études, soit le solde de 45% initialement pris en charge par la Fondation Emma Kammacher. Mais au final, la ville de Carouge sera gagnante puisque non seulement le fait d'être propriétaire du 100% du bâtiment augmentera le patrimoine de la commune, mais aussi parce qu'une partie des places seront louées d'office à la Fondation Emma Kammacher.

De plus, un échange de parcelle avec la Fondation Emma Kammacher devra être fait puisqu'une petite partie du terrain du parking lui appartient et qu'il faut que la ville de Carouge soit propriétaire du 100% du terrain pour respecter la décision du canton.

En résumé, le projet que le Conseil municipal avait voté n'est pas modifié mais il faut que la ville de Carouge soit à 100% propriétaire de l'ouvrage pour que l'Etat lui cède sa partie du terrain, ce qui implique de payer le 100% des frais d'études, d'où cette délibération.

Mme Lammar ajoute qu'il faut régler ces points rapidement car le planning du chantier impose la continuation des études du parking afin que les travaux du parking puissent être en phase avec le gros-œuvre de la deuxième étape de la réalisation des immeubles d'habitations, pour éviter des travaux préparatoires de précaution estimés à CHF 1'200'000.-.

Mme Lammar invite le Conseil municipal à voter la délibération en discussion immédiate, au vu de l'urgence de la problématique et du fait que la délibération ne change rien au projet qui



a déjà été longuement discuté mais met simplement à la charge de la commune le solde des frais d'études qui était à la charge de la Fondation Emma Kammacher. Dès lors, le Conseil administratif demande au Conseil municipal de lui ouvrir un crédit d'étude complémentaire de CHF 455'000.- pour la réalisation d'un parking public communal dans le nouveau quartier d'habitation de la Fontenette anciennement dénommé « Les Familia », de comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la ville de Carouge dans le patrimoine administratif, de surseoir à l'amortissement de ce montant qui sera compris dans l'amortissement dès la réalisation des travaux et, en cas de non-réalisation des travaux, d'amortir le cas échéant ces frais en cinq annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 62.331 dès l'année qui suit l'abandon du projet.

**La prise en considération est acceptée à l'unanimité.**

Le bureau propose la discussion immédiate.

Mme Hiltpold propose le renvoi en commission des Constructions. Mme Lammar a donné des explications, mais la délibération est difficilement compréhensible et mériterait une discussion en commission. Mme Hiltpold ne voit pas où se situe l'urgence. Le Conseil municipal pourra voter la délibération dans un mois.

M. Prod'hom est sensible à l'argumentation de Mme Hiltpold en ce qui concerne les budgets qui doivent être expliqués et commentés en commission. Il donnera des précisions sur l'urgence évoquée par Mme Lammar. Ce projet aurait dû initialement être déposé en août 2014, avec la salle de l'EPI. L'Etat est prêt à céder le terrain à la commune à ce prix préférentiel, la Fondation Emma Kammacher est prête à « céder » un tiers du terrain dont elle est propriétaire pour réaliser ces bâtiments, mais les tractations avec le Service des automobiles ont retardé considérablement le projet. Il se trouve que la Fondation Emma Kammacher, en relation avec la commune de Carouge, a repoussé de cinq mois la réalisation de la seconde étape des immeubles. On prive donc les Genevois et les Carougeois de nouveaux logements, pendant six mois, alors que la pénurie de logements est considérable. La Fondation ne pourra pas retarder davantage le début du chantier parce qu'elle doit tenir des échéanciers avec des entreprises. De ce fait, il est important que le projet soit déposé avant juin 2015. Comme l'a mentionné Mme Lammar, la commune risque un surcoût de CHF 1'200'000.- parce que, si la Fondation Emma Kammacher réalise ses bâtiments avant les travaux du parking, il faudra créer des murs de soutènement pour tenir ces immeubles, et cela, la Fondation n'en assumera les coûts. Il est donc important que cette délibération puisse être votée rapidement.

La Présidente précise que le bureau avait évoqué la possibilité que les conseillers municipaux reçoivent un certain nombre d'explications lors de la discussion immédiate.

M. Baud avait proposé au bureau le renvoi en commission des Finances parce qu'il s'agit principalement de gros sous et que la plupart des plans et des structures sont pratiquement déjà dessinés. Dépenser près d'un demi-million, en complément d'une dépense de plus d'un demi-million, suscite tout de même un minimum de questions. Le groupe UDC soutiendra la proposition de Mme Hiltpold de renvoyer la délibération en commission Constructions.

M. Morex relève que si le projet est renvoyé en commission et que la commission se réunit au mois de mars, la délibération pourra être soumise au Conseil municipal lors de sa séance de fin mars. Il ne croit pas qu'un mois supplémentaire causera un grand préjudice alors que, comme l'a dit M. Prod'hom, le projet aurait dû être déposé au mois d'août de l'année dernière.

Mme Hiltpold ajoute que certains ont des informations que d'autres n'ont pas. Ce n'est pas parce que certains disposent de ces informations qu'il faut les donner en vrac ce soir et voter

sur le siège. Elle persiste à demander le renvoi en commission, que ce soit la commission des Finances ou la commission Constructions.

La Présidente précise qu'elle ne dispose pas d'autres informations que celles contenues dans le dossier. Il lui semble que c'est le cas également du bureau.

M. Prod'hom explique que l'urgence est liée à une tractation avec le Service des autos. Effectivement, il est possible de faire une commission et de voter en mars. Cependant, la Fondation Emma Kammacher a averti la commune qu'elle entrait dans la zone rouge. Il s'agit d'éviter de devoir dépenser ce million supplémentaire. Si le projet est déposé en juin, la commune sera déjà en zone critique si tout se passe bien par rapport aux autorisations de construire – et l'on sait qu'à Genève, les choses ne se passent pas toujours bien dans ce domaine. M. Prod'hom donne des informations au Conseil municipal qui ne sont pas accessibles mais qui sont importantes : les études continuent mais leurs coûts sont actuellement assumés, pour le solde des 45%, par la Fondation Emma Kammacher.

M. Maulini est favorable au vote immédiat de ce crédit d'étude, mais quand on est Verts, on réfléchit globalement et on agit localement. Or, il a appris mardi que si, par extraordinaire, le Conseil municipal devait accepter la motion 52 sur la halte ferroviaire au Val-d'Arve, qui est à l'ordre du jour de la présente séance, il faudrait trouver de la place pour plus de 200 mètres de quai et, par conséquent, renoncer au parking Kammacher. Il voudrait, sans passer directement à ce point à l'ordre du jour, être rassuré quant aux intentions des motionnaires, pour pouvoir voter en toute connaissance de cause cette délibération.

La Présidente comprend le souci de M. Maulini quant à la cohérence de la prise de décision. Néanmoins, il aurait dû faire cette remarque au moment de la présentation de l'ordre du jour. Le Conseil municipal est contraint de procéder de la manière qui a été annoncée en début de séance.

Mme Stebler remarque qu'un demi-million est une somme qui n'est pas négligeable et qu'il faut ajouter au demi-million déjà voté pour l'étude. Elle se demande si tout Carouge va vivre sur des parkings souterrains. Elle a l'impression que, depuis un certain temps, il s'en construit beaucoup. Elle signale ensuite qu'elle a calculé que, puisqu'un balcon coûte entre CHF 50'000.- et 70'000.-, il aurait fallu à peu près la même somme pour faire de petits balcons pour les immeubles Familia. Elle va voter la délibération, mais elle est triste de constater qu'un demi-million de plus a été trouvé pour un parking alors que les habitants n'auront pas de balcon parce que, paraît-il, plus personne n'avait d'argent.

Mme Lammar rappelle qu'il ne s'agit pas d'un nouveau projet. Le projet de parking existe, le Conseil municipal l'a voté en 2012. Il n'y a eu aucune modification, si ce n'est par rapport à l'EPI – la délibération relative à ce dernier point a été votée récemment par le Conseil municipal. Mme Lammar explique à nouveau que, pour pouvoir acquérir la partie du terrain appartenant à l'Etat, il faut que la commune soit propriétaire de l'ouvrage. Si la commune est propriétaire de l'ouvrage, il est logique qu'elle assume le 100% des études. C'est la raison pour laquelle le Conseil administratif propose cette délibération. Le 55% des études était à la charge de la commune. Le Conseil administratif propose que le 100% soit à la charge de la commune pour que cette dernière soit à 100% propriétaire de l'ouvrage pour que l'Etat puisse lui vendre sa partie du terrain. Mme Lammar comprend que le montant est important, elle comprend que des questions soient posées mais, fondamentalement, il n'y a pas de modification, si ce n'est ce qu'il est proposé que la commune prenne à sa charge le 100% des études pour être à 100% propriétaire.

M. Prod'hom souligne qu'il ne faut pas confondre les questions de balcons et de coûts de construction de la Fondation Emma Kammacher et la réalisation du parking. Il faut que la

réalisation des logements et la réalisation du parking soient en phase, pour éviter de devoir dépenser CHF 1'200'000.-, que la commune pourrait utiliser à des fins plus utiles que des travaux de soutènement de bâtiments qui seraient déjà construits. Il est logique de réaliser le parking avant les logements puisque les parkings sont plus bas que les logements. Pour que les travaux se fassent dans ce sens-là, il faut que la commune avance rapidement. Inverser le sens signifie jeter à la poubelle CHF 1'200'000.-. Selon M. Prod'hom, prendre en considération cette donnée est un acte citoyen.

M. Monney demande une suspension de séance.

La Présidente constate que cette demande est suivie.

*La séance est suspendue cinq minutes.*

M. Buchs indique que le groupe PDC aurait tendance à entendre M. Prod'hom, qui est vice-président de la Fondation Emma Kammacher et qui a des informations que le Conseil municipal n'a pas. Cependant la méthode ne plaît pas au groupe PDC : brusquement, il faut aller très vite, même si le Conseil municipal n'a pas les informations – certes, ce ne sera pas la première fois. Cela dit, le Conseil municipal devrait malgré tout voter la délibération ce soir, s'il s'agit d'éviter de payer finalement un million de plus. Il faut prendre en compte les propos de M. Prod'hom, selon lequel la commune est déjà dans la zone rouge, qu'en attendant même un mois, elle le sera encore plus – et cela sans compter les retards à l'Etat au niveau des autorisations de construire – et qu'elle risque au bout du compte de devoir payer plus d'argent.

M. Pistis annonce que le groupe MCG ne soutiendra pas le renvoi en commission. Tout a été déjà dit en commission. Mme Lammar a encore apporté des compléments d'informations sur le sujet. Le groupe MCG soutiendra donc le vote ce soir puisque les discussions ont eu lieu en commission et qu'il ne voit pas ce que les commissaires pourraient apprendre de plus.

Mme Hiltpold maintient sa proposition de renvoi en commission des Constructions.

La Présidente met aux voix la proposition de Mme Hiltpold.

**La proposition de renvoyer la délibération en commission des Constructions est refusée par 15 non, 9 oui et 3 abstentions.**

La Présidente ouvre la discussion.

M. Baud pose une première question – il en posera certainement d'autres. Le fait de rassembler deux crédits d'étude ne devrait-il pas entraîner une baisse des montants des crédits d'étude ? Il lui a toujours semblé que partager les frais augmentait les frais et que rassembler les frais les diminuait. S'il ne peut pas être répondu à sa question dans l'immédiat, il est toujours possible de renvoyer le projet en commission des Finances...

La Présidente relève qu'il est un peu tard pour demander le renvoi en commission des Finances.

M. Buchs demande pourquoi cette délibération arrive aussi tard.

Pour répondre à la question de M. Baud, Mme Lammar explique que les études ont démarrées. Elles sont réalisées par le même mandataire. Le montant de l'étude générale avait été scindé à raison de 55% pour la ville de Carouge et 45% pour la Fondation Emma Kammacher. Il s'agit simplement de reprendre le solde qui était à la charge de la Fondation

Emma Kammacher. Il n'y a donc pas deux études dont les frais auraient pu diminuer si elles avaient été rassemblées. Mme Lammar relève ensuite que M. Prod'hom a donné une partie de la réponse à la question de M. Buchs. La convention entre la ville de Carouge et le CEVA ne mentionnait pas les deux conditions que l'Etat a mises l'année dernière. En effet, l'article 3 de la convention entre l'Etat et la commune de Carouge et la direction du CEVA précise que « Dans un premier temps, le canton s'engage à vendre le terrain nécessaire à la réalisation conjointe du parking par la fondation Emma Kammacher et la ville de Carouge et en faciliter la construction dès la fin des travaux CEVA à cet endroit. Le prix dont la base pour des activités mixtes d'équipements publics est fixée à 100 francs le mètre carré tiendra compte en définitive des affectations. » A teneur de cet article, rien n'indiquait que la ville de Carouge devait être propriétaire à 100%. Par la suite, la commune a reçu ce courrier de l'Etat qui conditionnait la vente de la partie du terrain de l'Etat au fait que la ville de Carouge soit propriétaire à 100%. Le Conseil administratif a alors considéré qu'une nouvelle délibération pour le crédit d'étude serait nécessaire, mais il souhaitait aussi aller le plus loin possible dans les négociations avec la fondation Emma Kammacher et avec l'Etat avant de la soumettre au Conseil municipal. Comme M. Prod'hom l'a mentionné, il y a eu au sein de l'Etat quelques soucis de communication puisque le service des autos, qui utilise actuellement une partie du parking, n'était pas nécessairement informé de la volonté du canton et a mis quelque peu les pieds au mur. C'est la raison pour laquelle les discussions se sont prolongées. Maintenant, le temps passe, la fondation Emma Kammacher continue à payer sa part initiale des frais d'étude, mais elle ne va pas le faire éternellement. Et, encore une fois, il est logique que la commune prenne en charge le 100% des frais d'étude si elle est ensuite propriétaire à 100%, comme le veut l'Etat pour que la vente puisse s'effectuer. Et cela doit se faire le plus rapidement possible pour pouvoir déposer à temps les autorisations et ne pas perdre les CHF 1'200'000.-.

Mme Marti s'est abstenue lors de la prise en considération parce qu'elle regrette que le Conseil municipal doive souvent se prononcer dans l'urgence. Elle avoue ne pas avoir pris connaissance des annexes. Elle demande si la ville de Carouge deviendra propriétaire uniquement de la surface des parkings ou également des voies d'accès pour ne pas se retrouver dans la même situation qu'à la Tambourine.

Mme Lammar répond que la ville de Carouge sera propriétaire des voies d'accès au parking. Mais les voies d'accès au sein des immeubles sont situées sur la parcelle de la Fondation Emma Kammacher. Il n'est pas question que Carouge devienne propriétaire de ces voies d'accès. Cela dit, la commune ne se retrouvera pas confrontée aux mêmes problématiques qu'à la Tambourine car il est prévu que la circulation au sein des immeubles de la Fondation Emma Kammacher soit piétonne.

Mme Stebler demande si les travaux du parking souterrain se feront en parallèle de ceux du CEVA sachant qu'il reste, sauf erreur, deux ou trois ans avant que ces travaux soient terminés.

Mme Lammar souligne que c'est justement pour que les travaux du parking soient en coordination avec le CEVA qu'il faut voter la délibération maintenant.

M. Prod'hom remarque qu'en étant propriétaire à 100%, la commune pourra faire ce qu'elle veut pour la gestion, l'entretien, l'exploitation du parking. La fondation Emma Kammacher, qui est une fondation de droit public pour le logement, n'a pas forcément la même énergie que la commune pour mettre des fonds dans l'exploitation d'un parking. La commune aura donc la maîtrise de son bâtiment. Ensuite, il sait que les relations entre la commune et l'Etat sont positives et que l'Etat veut faire avancer les choses. Il souhaiterait que l'Etat intervienne auprès du service des autos pour lui faire comprendre que des solutions de remplacement existent, qu'il n'est qu'un service de l'Etat et que cette parcelle doit être cédée à la commune au plus vite. En effet, si la commune vote cette délibération avec un degré d'urgence pour que

les autorisations puissent être obtenues dans un temps relativement court, il faut aussi que la réalisation puisse se faire rapidement. Sinon, est-ce le bureau des autos qui paiera le million, si d'aventure la réalisation est retardée à cause de lui ? Puis M. Prod'hom souligne que la coordination entre l'Etat, la Fondation Emma Kammacher et la commune de Carouge est très bonne. Il cite les échanges de parcelles, la partie arrière qui sera aménagée pour le public et le fait que le bâtiment de la Fondation Emma Kammacher à proximité de l'école accueillera les locaux parascolaires et le restaurant scolaire. Enfin, il précise que l'accès ne sera autorisé à aucun véhicule motorisé. Un arrêté de circulation sera pris pour rendre exempte la parcelle de véhicules motorisés.

M. Baud revient aux propos de Mme Lammar concernant le montant qui avait été scindé à raison de 45% et 55%. Cela représentait CHF 415'000.- pour la Fondation Emma Kammacher. Or, on trouve dans l'annexe 5 un complément de CHF 40'000.- pour des sondages géotechniques et analyses et des taxes et frais divers. M. Baud demande si ce montant n'était pas scindé lors de la première délibération.

La Présidente passe la parole à M. Voignier pour laisser le temps à Mme Lammar de prendre connaissance du détail du budget.

Si M. Voignier comprend le principe de voter en urgence, il est gêné d'entendre un vice-président de la Fondation Emma Kammacher dire au Conseil municipal que même si ce dernier vote la délibération aujourd'hui, les autorisations peuvent prendre du retard. Dans ce cas, qui payera les CHF 1'200'000.- ? On demande au Conseil municipal de voter en urgence, les conseillers municipaux ont de nombreuses questions, le Conseil municipal va accepter que la commune prenne l'ensemble des frais à sa charge et, malgré tout, la commune va peut-être se retrouver finalement à devoir payer CHF 1'200'000.- parce que les bâtiments seront construits et qu'il faudra les consolider pour pouvoir réaliser le parking. Des engagements ont-ils déjà été pris par le Conseil administratif ? La Fondation Emma Kammacher exerce une pression. Elle a déjà demandé à la ville de Carouge de pouvoir surélever d'un étage parce que son plan financier ne tournait pas. Encore une fois, les conseillers municipaux auraient pu poser de nombreuses questions en commission mais, malheureusement, ils ne pourront pas le faire parce que de nouveau ils doivent voter une délibération dans l'urgence. M. le Vice-président de la fondation Emma Kammacher aurait peut-être pu venir présenter ces éléments en commission, au lieu de citer ici des chiffres sans vraiment pouvoir dire au Conseil municipal que la commune ne devra pas finalement payer ces CHF 1'200'000.-.

Mme Lammar répond à la question de M. Baud. Tous les postes ont été divisés au départ, y compris les sondages géotechniques et analyses. Le montant mentionné est la part qui était à la charge de la fondation Emma Kammacher et qui revient à la commune.

M. Morex abonde dans le sens de M. Voignier. Voter sur le siège est une très mauvaise idée. Par ailleurs, des propos de M. Prod'hom l'ont interpellé. Il souhaite que Mme Lammar le rassure. Est-il prévu, dans ce parking, des places pour les habitants des immeubles ? M. Prod'hom a mentionné que la commune pourra gérer ce parking comme elle l'entend. M. Morex aimerait qu'il soit gravé dans le marbre que des places seront réservées aux habitants des Familia.

Mme Lammar explique que la Fondation Emma Kammacher s'est engagée à louer un étage pour les véhicules de ses locataires. Il s'agit de l'étage qui devait initialement être acquis par la Fondation. Une convention devra être établie. La durée doit encore être déterminée, mais il est sûr qu'il s'agira d'une période relativement longue. L'autre étage sera pour le public. La gestion du parking (nettoyage, entretien, etc.) sera facilitée parce qu'il ne faudra pas établir deux factures différentes, il n'y aura pas deux instructions différentes ; la commune pourra

faire ce qu'elle veut. Mme Lammar ajoute que la ville de Carouge sera gagnante en étant propriétaire du 100% parce qu'on sait qu'un parking est une infrastructure rentable. La construction coûte cher mais, à terme, la commune aura un retour sur investissement, ce d'autant plus que la fondation Emma Kammacher s'est engagée à louer un étage. Enfin, être propriétaire à 100% d'un bâtiment, plutôt que d'un demi-bâtiment, est un plus pour le patrimoine de la commune.

Mme Hiltbold entend que la commune doit payer le 100% des études pour être propriétaire à 100%. Elle demande si la commune a la garantie d'être propriétaire à 100% et à quel moment elle le sera.

Mme Lammar répond qu'à partir du moment où l'Etat s'est engagé à vendre sa parcelle à la commune – cet engagement figure dans la convention CEVA et dans le courrier que l'Etat a écrit au Conseil administratif –, la commune sera à 100% propriétaire du terrain. Comme mentionné dans la délibération, un échange aura lieu pour la partie du terrain qui appartient à la Fondation Emma Kammacher. Par conséquent, la commune de Carouge sera à 100% propriétaire du terrain et donc de l'ouvrage.

M. Prod'hom souligne d'abord qu'il porte aujourd'hui sa casquette de conseiller municipal et non pas sa casquette de vice-président de la Fondation Emma Kammacher. Il donne simplement l'information qu'un million est en jeu et qu'il serait dommage de perdre cette somme. Puis il signale ensuite que ces places de parking figurent dans la convention qui lie la Fondation Emma Kammacher à la commune. La Direction générale des transports oblige à construire un certain nombre de places de parking en sous-sol quand on crée du logement. La commune a donc la pleine garantie que ces places seront louées par la Fondation. M Prod'hom revient ensuite à son intervention concernant la gestion du parking. La commune pourra gérer l'exploitation, l'entretien, etc. de ce parking comme elle l'entend puisqu'elle sera propriétaire à 100%. Il est bien plus efficace d'être seul qu'à plusieurs pour gérer un parking. La commune a tout à gagner à être propriétaire du parking. En plus, un locataire remplira à 50% le parking – les plans financiers prévoient ces places, qui font aussi partie des accords entre la Fondation et la commune. Enfin, la délibération proposée ce soir n'est que l'extension d'une délibération que le Conseil municipal a déjà votée – M. Prod'hom croit qu'il ne faut pas non plus se perdre dans les propos.

M. Baud souhaite des précisions sur les CHF 1'200'000.-. S'agit-il d'une amende ? Ce montant viendra-t-il gonfler la facture des travaux du parking ? La commune devra-t-elle le verser à une entité ?

Mme Lammar explique que cette somme devra être ajoutée pour des travaux de précaution de chantier si la réalisation du parking n'est pas en phase avec le CEVA. Si cette réalisation est en phase avec le CEVA, la commune peut éviter ces coûts parce qu'elle bénéficie du « trou » du CEVA pour poser les éléments techniques.

Il semble à M. Baud que le « trou » du CEVA est déjà creusé à cet endroit. Par conséquent, la commune n'est-elle pas déjà confrontée à ce montant de CHF 1'200'000.- ?

M. Voignier précise que le groupe PLR soutiendra la délibération. Il est favorable à la création de ce parking souterrain. Le groupe PLR avait du reste fait un amendement pour augmenter la capacité de ce parking souterrain si possible sur la parcelle du bureau des autos. Mais le groupe PLR souligne qu'il faut être réaliste : quand on accepte une discussion immédiate, il faut s'attendre à des questions et accepter de les entendre. Les conseillers municipaux ont besoin de ces informations. Cela dit, M. Voignier le répète, le PLR soutiendra ce projet parce qu'il est favorable au parking souterrain. Néanmoins, il faut être attentif à ces CHF 1'200'000.- et à la manière dont ils seront utilisés.

Mme Lammar précise que, contrairement à ce qu'elle a dit dans sa dernière intervention, il ne s'agit pas du « trou » du CEVA, mais du « trou » des bâtiments qui seront réalisés par la Fondation Emma Kammacher. Cependant, le principe est le même.

M. Baud demande ce qu'il en est du planning.

M. Prod'hom répond qu'il faut commencer à creuser le « trou » à la fin de cette année. La Fondation Emma Kammacher a retardé de cinq mois le début du chantier. La construction de ses bâtiments commencera à la mi-2016. Si le parking n'est pas réalisé en phase avec ce planning, les bâtiments seront construits et il faudra des mesures pour les soutenir, ce qui coûtera ce million.

M. Buchs demande si la Fondation des parkings gèrera ce parking, puisqu'elle gère les autres parkings de la ville de Carouge.

Mme Lammar répond par l'affirmative, a priori. La deuxième condition fixée par l'Etat est que la commune gère ce parking de la même manière qu'elle gère ses autres parkings similaires. Ces derniers étant confiés à la Fondation des parkings, il est vraisemblable que celle-ci gère ce parking.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met aux voix la délibération.

**La délibération est acceptée par 25 oui, 0 non et 2 abstentions.**

**5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 140-2014 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CHF 5'910'000.- POUR L'ACQUISITION DE PARTS DE PROPRIETES PAR ETAGES DANS LE BATIMENT SIS, 5 ROUTE DE ST-JULIEN A CAROUGE POUR LA REALISATION D'UN POSTE DE POLICE MUNICIPALE.**

Mme Lammar introduit le sujet. Cette délibération est la même que celle qui a été présentée au Conseil municipal il y a quelques mois. Le Conseil administratif la soumet au Conseil municipal au vu des nouveaux éléments qui ont été expliqués en commission le 20 janvier 2015 et au vu de la décision de ladite commission, qui a préavisé positivement le retour de cette délibération au Conseil municipal.

Ce projet avait été voté par le Conseil municipal le 24 juin 2014, mais il était conditionné à l'engagement du canton pour le poste de gendarmerie qui aurait dû se situer dans le même immeuble. Finalement, le canton a renoncé à acquérir la partie des locaux administratifs dans cet immeuble alors même qu'il avait financé des études pour vérifier la compatibilité du projet avec ses besoins et avait même travaillé avec l'architecte pour transformer le projet afin qu'il réponde à sa demande. A la suite de ce refus, le risque était que l'actuel propriétaire renonce à toute collaboration avec des entités publiques, sachant que le projet comportait encore l'acquisition des étages de cet immeuble par la Fondation pour le logement des personnes âgées de Carouge afin de créer des IEPA (appartements médicalisés). Le Conseil administratif a eu la bonne surprise de constater que, malgré sa déception à l'égard de la commune et du canton, le propriétaire est enclin à continuer ce projet avec la Fondation pour les personnes âgées et est toujours disposé à vendre à la commune la partie administrative prévue pour la police municipale. La commune peut en être reconnaissante au propriétaire qui attend depuis de très nombreux mois que ce projet avance, voire même des années.

Bien que le projet ait déjà été présenté en commission, Mme Lammar souhaite revenir sur quelques points qu'il lui semble important de soulever ce soir. Tout d'abord, pourquoi y a-t-il

une urgence à trouver une solution pour la police municipale ? Le poste actuel de la police municipale est situé dans un bâtiment provisoire au 25, boulevard des Promenades. Ce bâtiment a été réalisé en structure préfabriquée, pour être démonté et remonté sur le site du Tir-au-canon afin de remplacer le bâtiment de la maison de quartier qui tombe en ruines et qui n'est plus aux standards et normes de sécurité et d'hygiène pour l'accueil des enfants. Il s'agit de la première urgence.

Au départ, le déménagement était prévu après les trois ans nécessaires à la réalisation du projet maison Bellon dans le secteur du PAV. Or, ce projet a été abandonné sous sa forme prévue initialement. Il est important de noter qu'à terme le bâtiment ne répondra pas entièrement aux exigences techniques et de sécurité pour un poste de police municipale, au vu des nouvelles compétences des APM, notamment pour les « violons ». Du reste, certaines activités sont actuellement délocalisées dans un poste de gendarmerie, ce qui implique des pertes de temps conséquentes. Il s'agit de la deuxième urgence.

Enfin, accessoirement, il faut relever que l'idée était de ne pas bloquer longtemps la perspective du boulevard des Promenades avec un grand bâtiment en plein milieu de ce boulevard. Il s'agit de trouver rapidement une solution pour enlever ce bâtiment provisoire et retrouver la perspective du mail des Promenades.

Mme Lammar en vient aux alternatives. En effet, il a été demandé en commission s'il n'était pas possible de trouver un autre endroit pour le poste de la police municipale. À ce jour, les différents projets développés par des privés ou par la commune sur le territoire de Carouge ne permettent pas l'implantation à court terme d'un poste de police comprenant ce programme dans un laps de temps raisonnable. Plusieurs solutions évoquées ont été étudiées mais aucune n'est satisfaisante : acquisition de la Caisse de pension, Fondation du Vieux-Carouge à la rue du Tunnel, ou le projet Similor à la rue du Tunnel – cet emplacement était peut-être plus central, par rapport au Vieux-Carouge du moins, mais les locaux ne sont pas adaptés, l'accès s'effectue par l'arrière et les sorties de véhicules pour les urgences seront extrêmement difficiles dans la rue Joseph-Girard au vu de la circulation. Cet emplacement a donc été vite écarté. Dans le projet de la cité Léopard, ou encore dans le projet des menuisiers, les programmes ont déjà été identifiés pour créer une ludothèque, une crèche et une biblioquartier et le Conseil municipal a déjà voté les études. Il n'était donc pas non plus envisageable de modifier ces études pour implanter un poste de police municipale. Voilà pour les solutions à court ou moyen terme. Bien évidemment, à long terme, il est possible que d'autres solutions que la route de Saint-Julien soient trouvées, notamment dans le quartier du PAV. Mais cela prendra du temps alors que, comme indiqué précédemment, des éléments conduisent la commune à vouloir avancer assez vite dans ce projet. Il faut aussi savoir que plus le temps passe, plus les projets peuvent coûter cher. La commune n'a aucune idée des prix d'éventuels nouveaux locaux dans le PAV, locaux qu'elle n'est du reste pas du tout certaine de trouver. De plus, dans ce secteur, la centralité ne sera pas meilleure qu'à la route de Saint-Julien.

La situation du poste projeté au 5, route de Saint-Julien est validée par la police municipale et est intéressante pour les raisons suivantes :

- situation au centre géographique entre les quartiers Batelle, Pinchat, PAV et Vieux-Carouge ;
- connexion aux réseaux par voies piétonnes, vélos et TPG, l'arrêt de tram sera situé à proximité directe ;
- accès et départs rapides des forces de l'ordre en véhicules motorisés par l'axe Saint-Julien ; à noter que les voies de tram sont accessibles aux forces de l'ordre sous conditions ;
- l'accès pédestre des forces de l'ordre aux différents quartiers de Carouge sera également rapide. Il a été calculé qu'il faut à pied 9 minutes pour aller à la place du Marché, 14 minutes pour aller à la rue des Noirettes, 14 minutes pour aller au chemin Charles-Poluzzi, 14 minutes pour aller à la Tambourine (trajet qui sera encore plus



court avec la traversée prévue par la Vigne Rouge, par le biais même du bâtiment qui permettra l'accès entre la route de Saint-Julien et la Vigne Rouge) et 12 minutes pour aller au pont de la Fontenette. On constate donc qu'il faut pratiquement le même temps pour aller dans tous les quartiers de Carouge. Pas un quartier ne sera prétérité si le poste de police municipale est à cet emplacement ;

- et en voiture, en vélo ou en scooter, les interventions seront, bien évidemment, encore plus rapides. Le lieu n'est pas plus éloigné que la maison Bellon et il est même mieux desservi que le projet initial à la maison Bellon.

Mme Lammar souligne ensuite l'adéquation du projet. Ce projet a été développé conjointement par le service constructions, entretien et sports, l'Etat de Genève, le service de la police municipale et le Conseil administratif. En parallèle, la police municipale a collaboré avec la police cantonale afin qu'une adéquation entre les deux entités soit assurée. Lors de la présentation au printemps dernier, Mme Lammar avait souligné l'argument des synergies entre la police cantonale et la police municipale. C'était bien entendu un plus. Néanmoins, le projet de la police municipale a toute sa raison d'être indépendamment de la police cantonale. Une étude de faisabilité a été réalisée par un bureau d'architecte et le prix d'achat des locaux bruts proposé par le propriétaire correspond au prix d'achat de locaux bruts sur le marché de la construction. Il faut également relever que des synergies pourront s'effectuer avec les IEPA. Actuellement, comme les conseillers municipaux ont pu le constater lors du bilan sur la sécurité donné lors d'une séance publique, et lors d'une récente commission, de nombreuses actions avec les aînés ont vu le jour, en collaboration avec le club des aînés - sensibilisation, conférences, affiches et même des cours de *self-defense*. Des collaborations et des synergies avec les IEPA qui se trouveront au-dessus sont donc imaginables.

Mme Lammar apporte un dernier élément au vu des discussions sur les places de parking. La question a été soulevée notamment par Mme Marti en commission. Au départ, il était prévu que la police ait un accès sécurisé à ces places. Il était plus simple que la police cantonale prenne une partie du parking et la police municipale prenne le solde du parking pour pouvoir complètement sécuriser l'accès parking police. Puisque la police cantonale a renoncé au projet et qu'il est nécessaire de revoir les besoins de places de parking pour la police municipale, le projet a évolué – le nouveau plan a été remis aux conseillers municipaux ce soir. Il y a beaucoup moins de places de parking prévues qu'auparavant. Toutefois, le montant alloué aux places de parking n'a pas été adapté, car l'idée est de faire payer dans les coûts de construction toute la sécurisation de l'accès au parking ; en effet, le reste du parking étant public, il faudra sécuriser l'accès au parking de la police municipale. Par conséquent, en l'état, le montant des places de parking n'a pas été modifié, mais il y aura bien moins de places de parking qu'initialement prévu.

Mme Lammar relève qu'en cas de vote de cette délibération, la commune acquerra ces locaux bruts et le coût des aménagements à l'intérieur du poste fera l'objet d'une délibération ultérieure sur la base de 80% des soumissions rentrées d'une autorisation en force. Une autre délibération sera donc soumise au Conseil municipal, le cas échéant. La mise en service du poste de police municipale pourra se faire à la fin 2016 au plus tôt selon le planning à voir avec le propriétaire.

Au vu de tout ce qui précède, le Conseil administratif propose au Conseil municipal la même délibération que la dernière fois, hormis le fait qu'il n'y a plus la part Pro Senectute et qu'il s'agit donc uniquement de la part de la ville de Carouge. Il propose donc au Conseil municipal de lui ouvrir un crédit d'acquisition de CHF 5'910'000.- de parts de propriétés par étages dans le bâtiment sis 5, route de St-Julien à Carouge pour la réalisation d'un poste de police municipale, d'annuler le solde du crédit disponible et non dépensé de CHF 5'910'000.- de la délibération précédente, de comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la ville de Carouge dans le patrimoine administratif ; une somme de CHF 56'000.- calculée sur le 2% du coût des travaux de

construction sera prélevée sur le montant précité et attribuée au fonds de décoration, comme pour toute délibération de ce type ; et d'amortir ce montant au moyen de 30 annuités.

Mme Hiltpold annonce que le groupe PLR ne prendra pas en considération la délibération. Mme Lammar a dit que le Conseil administratif présentait la même délibération que précédemment. Cette délibération était conditionnée à la venue de la police cantonale. La police cantonale ne venant pas, la délibération devrait tomber. Or, le Conseil administratif présente une délibération identique. Ce principe choque le groupe PLR qui ne prendra pas en considération la délibération.

Comme Mme Lammar l'a dit en préambule de sa présentation, si cette délibération est à nouveau proposée ce soir sans la condition citée par Mme Hiltpold, c'est parce que la commission a préavisé positivement le fait que le Conseil administratif revienne devant le Conseil municipal avec cette délibération.

M. Monney demande une suspension de séance.

La Présidente constate que cette demande est suivie.

*La séance est suspendue quatre minutes.*

M. Morex fait partie de ceux qui ne prendront pas ce projet en considération. Le groupe PLR avait soutenu la proposition en raison de la synergie entre les deux polices. Les explications données ce soir par Mme Lammar n'ont pas convaincu M. Morex. Mme Lammar essaie de trouver des pseudo-synergies entre le D2 et le poste de police – il faudra expliquer à M. Morex comment des synergies sont possibles. Mais il y a autre chose. D'abord, le projet est bien trop cher. À ce propos, M. Morex rappelle que les locaux sont livrés bruts. De plus, l'accès n'est pas des plus commodes. Se rendre au poste de police en voiture depuis le rondou de Carouge ne sera pas très pratique. Et ce que M. Morex regrette et ce qui l'époustoufle, c'est que le Conseil municipal a déjà refusé cette délibération. Le plénum l'avait amendée en précisant qu'il acceptait le poste de police municipale s'il y avait le poste de la police cantonale. Si, ce soir-là, des membres de l'Alternative étaient absents et que la position de la droite a emporté le vote, il semblerait que cela n'ait pas convenu à Mme Lammar qui fait revoter le Conseil municipal sur le même sujet.

Mme Lammar croit que M. Morex ne l'a pas bien entendue lors de la présentation puisqu'il était en train de parler – il parlait si fort qu'elle avait même de la peine à s'exprimer. Elle n'a pas justifié l'importance de ce poste de police municipale uniquement en mettant en avant les synergies avec les IEPA. Elle invite M. Morex à reprendre le PV de ce soir parce qu'elle ne va pas répéter ses explications alors que les autres conseillers municipaux l'ont peut-être écoutée. Elle souligne ensuite qu'il ne s'agit pas de revenir avec cette délibération uniquement parce les conseillers municipaux de l'Alternative n'étaient pas présents en nombre suffisant ce soir-là. Comme indiqué précédemment, des éléments nouveaux sont apparus. Le Conseil administratif pensait que le propriétaire ne voudrait plus travailler avec des entités publiques. Or, le propriétaire accepte d'avancer dans ce projet avec la ville de Carouge et la Fondation pour les personnes âgées. Une commission s'est réunie pour savoir si le Conseil municipal souhaitait rediscuter de cette délibération et de ce projet. La commission a décidé qu'il était opportun que le Conseil municipal se prononce à nouveau sur cette question. Ce n'est pas le Conseil administratif qui a décidé de simplement revenir avec cette délibération. La commission a pris en toute connaissance de cause sa décision. Le Conseil municipal acceptera ou refusera la délibération – c'est le principe démocratique. Mais, encore une fois, il ne s'agit pas d'une lubie du Conseil administratif qui aurait décidé de proposer à nouveau la délibération parce qu'elle n'était pas passée la première fois. Des

éléments nouveaux sont apparus, il y a eu une discussion en commission et c'est suite à la décision de la commission que cette délibération est inscrite à l'ordre du jour.

M. Morex souligne que Mme Lammar ne l'empêchera pas de penser que le Conseil administratif est revenu en commission sachant qu'il aurait une majorité en commission et qu'il aurait une majorité ce soir.

M. Pistis déclare que, si la délibération est prise en considération, le groupe MCG proposera le renvoi en commission pour que des débats clairs puissent avoir lieu. Il aborde ensuite le but recherché par cette délibération. Aujourd'hui, les APM habitent dans un cabanon en bois. Il n'est pas correct de les y laisser, alors que se trouvent dans ces locaux des informations confidentielles, certaines armes qui devraient en principe être dans un coffre et des radios qui devraient également être dans un coffre. Il n'est pas bon pour l'image de marque de la commune de laisser cette situation traîner pendant des années. Et il n'est pas correct vis-à-vis des agents de police municipale de les laisser dans ce cabanon, alors que le Conseil municipal s'était engagé à mettre sur pied un nouvel édifice en bon état de manière à ce qu'ils puissent travailler dans des conditions convenables. M. Pistis revient ensuite à une incohérence de la part du groupe PLR – ce n'est pas la première et ce ne sera sûrement pas la dernière. Le groupe PLR, par la voix de M. Morex, vient de dire qu'il avait soutenu ce projet parce que la gendarmerie devait s'y installer. Et maintenant, le groupe PLR dit qu'il ne peut plus soutenir ce projet en raison d'un problème d'accès. Il faudra expliquer à M. Pistis comment on peut accéder facilement à ces locaux à la route de Saint-Julien si la gendarmerie s'y installe et ne plus y accéder facilement si seule la police municipale s'y installe. C'est incohérent. En réalité, M. Pistis pense que c'est de la mauvaise volonté. Aujourd'hui, il faut ramer pour le bon sens, il faut ramer pour le bien de la commune et il ne faut pas ramer parce que dans quelques mois il y a les élections et qu'il faut à tout prix torpiller Mme Lammar.

M. Barthassat signale que le groupe PDC est quelque peu embêté par ce dossier, dont le retour dans ces conditions est compliqué. Le projet semble bon, même s'il est très cher. Le groupe PDC prendra en considération la délibération pour la renvoyer en commission.

M. Maulini est en grande partie d'accord avec ses deux préopinants – il vaut la peine d'être souligné. Il a un peu de peine à suivre le raisonnement tenu notamment par le PLR : ce projet, quand il était lié à un projet de poste de la police cantonale, était bon mais il a subitement perdu toutes ses vertus, au point qu'il ne mérite même pas d'être pris en considération. Comme les conseillers municipaux sont malgré tout ici pour donner du sens à ce qu'ils font, M. Maulini – et probablement le groupe des Verts – prendra en considération la délibération et la renverra en commission, pour reparler du sens de déménager le poste de police municipale au rondou de Carouge, soit à moins de 200 mètres de l'endroit où il se trouve actuellement. À un endroit, le poste serait au milieu d'une ville en extension mais, à moins de 200 mètres, il ne le serait plus? M. Maulini a de la peine à suivre ce raisonnement. Il répète qu'il entrera en matière et soutiendra le renvoi en commission. Il n'est cependant pas certain que la commission Sécurité soit le lieu où parler de ce projet, qui ne pose pas uniquement un problème de sécurité. Enfin, il relève une belle relation avec les IEPA : si ces personnes du troisième âge ont un poste de police en bas de chez elles, elles seront bien plus rassurées que s'il n'y en a pas.

M. Gerster remarque que le Conseil municipal vit une séance magnifique parce que ce n'est pas tous les soirs que M. Maulini est d'accord avec M. Pistis. Puisque visiblement l'un et l'autre – peut-être l'un parce qu'il ne vient pas souvent en commission et l'autre en raison de son grand âge – n'ont pas compris pourquoi le PLR était en faveur du projet commun mais pas du présent projet, M. Gerster rappelle en quoi consistait le premier projet : un poste de police de proximité et un poste de police-secours avec groupe de suivi judiciaire. Il peut

comprendre que M. Pistis, vu son parti, ne veut pas entendre parler d'un tel projet parce qu'il ne soutient pas vraiment la loi qui permettra d'y aboutir. Mais M. Maulini pourra comprendre qu'une entité pouvait exister qui avait un sens, d'un côté une entité communale de sécurité, dans laquelle l'entité police de proximité pouvait travailler main dans la main avec l'entité APM et, de l'autre côté, police-secours qui répond aux besoins de tout un chacun qui compose le 117. M. Gerster relève ensuite que le nerf de la guerre est le coût du projet. Si l'on enlève un projet à CHF 27 millions et qu'on en propose un autre à CHF 5 millions, M. Maulini pourra comprendre que l'on enlève une grande partie du projet initial. Le projet perd toute sa force. C'est comme si l'on allait acheter un appartement complet et que l'on a finalement que le balcon. Puis M. Gerster remarque que, dans une vision à long terme, peut-être que cet emplacement sera un jour le centre de Carouge, quand Lancy, Plan-les-Ouates et d'autres communes auront été annexées. Mais si l'on a une vision plus carougeoise, il faut prendre en compte le quartier des Acacias ou le développement du secteur entre la moraine et l'Arve. Ceux qui habitent dans ces quartiers seraient relativement éloignés du poste de police municipale. Pour revenir au « baraquement », comme l'a appelé M. Pistis, M. Gerster avait presque envie, en entendant ce dernier, de donner CHF 10.- pour que l'on y installe le chauffage. Il rappelle néanmoins qu'il s'agit d'un baraquement de luxe. On l'a « vendu » à la ville de Carouge en son temps – et M. Gerster a d'autant plus d'aise à le dire que c'est le magistrat de sa couleur politique qui l'a fait – comme un bâtiment provisoire démontable qui sera remonté aux Moraines. Même sans avoir fait autant d'années d'architecture que M. Gerster, on se rend compte que le bâtiment est loin d'être un baraquement. C'est un bâtiment construit en structure bois et de l'aveu-même de l'architecte, seule la structure primaire en bois sera récupérée quand le baraquement sera déplacé. La structure secondaire (partitions, portes, etc.) ne pourra quasiment pas être récupérée. Certes, les APM sont dans un bâtiment éphémère – M. Walder a appris aux commissaires le sens du mot « éphémère » : à Carouge, l'éphémère peut durer plusieurs années. Et M. Gerster rappelle que certains conseillers municipaux considèrent que les APM devraient être un peu plus sur le terrain. Certes, il leur faut faire du travail administratif, mais leur lieu de travail est principalement à l'extérieur. M. Gerster essaie de ne pas mettre en avant sa deuxième casquette comme l'a fait un autre conseiller municipal sur le sujet précédent. Ce qu'il a mentionné, chacun pourrait l'avoir appris en lisant les journaux ou en écoutant les explications en commission.

M. Pistis rappelle que la commune s'était engagée à fournir un nouveau bâtiment aux APM. C'est le canton qui a fait marche arrière. Pourquoi la commune devrait-elle aussi faire marche arrière ? Ce n'est pas correct vis-à-vis des engagements que la commune a pris et vis-à-vis du service qu'elle doit apporter à la population. Il n'est pas architecte, toutefois il pense que le projet est bon et qu'il convient de le renvoyer en commission pour en discuter et écouter les propositions que le Conseil administratif pourrait faire. Ce n'est qu'ensuite que le Conseil municipal pourra prendre une décision. Vouloir torpiller le projet ce soir relève tout simplement de l'électorisme – le 19 avril 2015 ont lieu les élections au Conseil municipal... Enfin, M. Pistis rappelle à M. Gerster que la loi sur la police est refusée par plusieurs partis politiques, tant de gauche que de droite, ainsi que diverses associations. À sa connaissance, il n'y a plus que le PLR qui soutient cette loi parce que même les socialistes commencent à faire marche arrière.

M. Morex invite la Présidente à transmettre à M. Pistis qu'en matière d'incohérence, M. Morex n'a pas de leçon à recevoir de M. Pistis. Il précise que l'argument de l'accès au poste était séparé de l'argument sur la synergie entre les deux corps de police. Comme l'a expliqué M. Gerster, le projet initial a perdu tout son sens. La synergie entre les deux corps de police était l'argument fondamental qui a amené le Conseil municipal à accepter le premier projet. Le projet n'a plus de sens si on en enlève les deux tiers.

**La prise en considération est acceptée par 20 oui, 6 non et 1 abstention.**

Le bureau propose la discussion immédiate.

M. Baud pense, comme pour le point précédent, qu'une commission des Finances s'impose. Il propose donc le renvoi en commission des Finances pour traiter du budget de CHF 6 millions.

M. Monney propose le renvoi en commission de la Sécurité.

Mme Marti appuie la proposition de M. Monney. Le projet comporte bien sûr un enjeu financier. Mais toutes les propositions soumises au Conseil municipal ne comportent-elles pas un enjeu financier ? Il faut discuter du sens d'installer un poste de police municipale à cet emplacement. Mme Marti est donc favorable au renvoi en commission de la Sécurité.

M. Barthassat pense que la commission des Finances serait plus appropriée. Il faut absolument que les commissaires sachent quel sera le coût net. Le coût brut est à CHF 5'000.- le mètre carré, mais il faut savoir quel sera le coût total du projet.

M. Gerster pense que le problème est purement financier, et non pas sécuritaire. Mme Lammar a cité le premier courrier du Conseil d'Etat qui expliquait que le refus était dû au coût et aux surfaces. Mais la commune a reçu un deuxième courrier du département des finances qui confirmait que le refus était uniquement dû au coût. C'est donc la commission des Finances qui devrait traiter le sujet.

Pour M. Maulini, renvoyer le projet en commission des Finances n'a aucun sens. Il faut donner du sens à séance de commission qui discuterait du bienfait de l'installation d'un poste de police à cet endroit. Sinon, puisque toutes les décisions du Conseil municipal ont des conséquences financières et que chaque projet sera toujours trop cher pour certains, il suffirait de ne garder que la commission des Finances. M. Maulini appuie donc la proposition de renvoyer la délibération en commission de la Sécurité.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met aux voix la proposition de renvoyer la délibération en commission de la Sécurité.

**La proposition de renvoyer la délibération en commission de la Sécurité recueille 12 oui, 12 non et 0 abstention.**

La Présidente constate une égalité entre les oui et les non.

**La Présidente tranche en faveur d'un renvoi en commission de la Sécurité.**

La Présidente ouvre le tour de pré-consultation.

M. Baud souhaiterait des explications sur les raisons pour lesquelles les montants sont passés de CHF 6,8 millions dans la délibération du mois de décembre 2006 à CHF 5'910'000.- dans la présente délibération. Les questions qu'il souhaiterait voir abordées sont purement financières. Il aimerait connaître le détail de ces montants et la façon dont ils sont répartis.

Mme Hiltpold demande que la commission soit renseignée sur la nécessité d'acquérir des terrasses ouvertes et des jardins privés pour CHF 600'000.-. Par ailleurs, serait-il possible de donner à la commission une idée du coût des aménagements intérieurs et, si tel n'est pas le cas, de lui dire quand ce coût sera connu ? En effet, si le coût sera connu dans quelques

mois, il serait envisageable de surseoir à la décision, afin que le Conseil municipal ait une idée du coût global de l'opération.

M. Gerster souhaite que soit transmis à la commission un comparatif entre le coût d'acquisition de cet immeuble qui se trouve en zone primaire et ce qu'il coûterait à la commune d'acheter un même objet qui serait situé en zone de développement. Il suffit aux services de la commune de se renseigner auprès du département des finances puisque la police cantonale construit actuellement un poste de police à la route de Meyrin, en zone de développement. Par ailleurs, M. Gerster demande que la commission soit informée de la différence entre le prix brut – puisque la présente délibération porte sur le prix but – le prix que tous les aménagements nécessaires coûteront à la commune, pour que le Conseil municipal puisse éventuellement voter le véritable prix de ce poste, et non pas un saucissonnage comme proposé ce soir.

Mme Marti invite la commission à traiter la question des accès et des parkings non pas sous l'immeuble mais devant l'immeuble, avec les différents flux cyclistes, piétons et véhicules accédant aux parkings.

M. Barthassat rejoint entièrement les propos de M. Gerster.

M. Mützenberg demande que la commission obtienne des renseignements sur le coût du parking intérieur, notamment sur les frais liés à la sécurisation, afin de comprendre pour quelles raisons le montant initial de CHF 780'000.- a été maintenu, malgré la diminution du nombre de places.

M. Pistis invite la conseillère administrative à se renseigner auprès du Grand Conseil sur le nombre de projets de loi déposés par le PLR pour qu'on ne construise plus en zone de développement mais en zone libre et donc que l'on construise le plus cher possible. Pour rappel, en zone libre, l'Etat ne contrôle pas les prix.

Mme Stebler suggère que l'on présente à la commission un autre emplacement. Pour certains habitants, ce lieu n'est pas central et n'est pas le plus approprié. Par ailleurs, elle invite la commission à se pencher sur la problématique de la cabane en bois qui est en triste état et qui serait remontée aux Moraines pour des enfants. S'agit-il vraiment d'un lieu approprié pour les enfants, à proximité de la route bruyante et polluante du Val-d'Arve ?

M. Buchs ne veut pas ajouter à la polémique, mais il invite le Conseil administratif à se renseigner auprès du Grand Conseil pour savoir si le MCG n'a pas soutenu le PLR dans ses projets.

M. Juget relève que toutes les recommandations concernent l'argent, et pas la sécurité.

**6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 141-2015 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF QUANT A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE DE CHF 52'600.- DESTINE A L'ETUDE D'OPPORTUNITE DE REALISATION D'UN CHAUFFAGE A DISTANCE (CAD) DANS LE SECTEUR EST DE CAROUGE.**

M. Walder introduit le sujet. Il s'agit d'un crédit d'étude en relation à une volonté qui avait déjà été annoncée au Conseil municipal : la volonté d'étudier les possibilités de créer un chauffage à distance centralisé dans le secteur de la Fontenette, en lien avec le développement de la zone sportive et particulièrement le développement des bassins aquatiques. Au vu de l'étude en cours sur la route de Veyrier et des études pour le bassin aquatique, la commune a procédé à une première préétude qui semble confirmer qu'il est possible de créer un chauffage à distance dans ce secteur. Le Conseil administratif souhaite

aujourd'hui des études plus précises pour pouvoir, le cas échéant, intégrer le chauffage à distance dans les différents plans localisés en cours sur ce secteur – au bord de l'Arve, par exemple le secteur des menuisiers et l'îlot des minotiers. M. Walder rappelle que l'objectif d'un chauffage à distance est d'augmenter le confort des usagers, en évitant une centrale de production de chaleur dans chaque bâtiment qui engendre des nuisances en termes de bruits, d'odeurs et également des dangers. Cela permet aussi d'éviter la multiplication de transports de matériaux dont certains, comme le mazout, sont dangereux. En outre le chauffage à distance permet de faire évoluer les sources de chaleur et les productions de chaleur au gré du développement des nouvelles technologies. Le Conseil administratif demande donc ce soir au Conseil municipal un crédit d'étude. Si l'étude démontrait que la réalisation de ce chauffage à distance est une bonne opportunité, un crédit de réalisation sera ultérieurement soumis au Conseil municipal.

**La prise en considération est acceptée à l'unanimité.**

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre la discussion.

M. Baud relève que M. Walder a mentionné des plans d'eau. Le projet de CAD est-il aussi lié au projet de la piscine ?

M. Walder s'est peut-être mal exprimé, mais il faisait bien référence à la création de la piscine et non du plan d'eau que le Conseil municipal a voté à Grange-Collomb.

M. Voignier a constaté que le projet d'étude prévoyait d'approcher les propriétaires de bâtiments sur le passage du CAD pour voir s'ils seraient intéressés. Il suggère d'identifier assez rapidement les propriétaires qui seraient intéressés, afin d'amener de la manne à ce projet. Il convient d'éviter ce qui s'est passé pour le chauffage à distance des tours, quand de nombreux propriétaires ont été approchés au dernier moment seulement. Il s'agit donc de veiller à approcher tous les propriétaires, en amont du projet.

M. Walder répond que tel est l'objectif. Plusieurs projets vont démarrer dans le secteur – il pense à la cité Léopard, par exemple – et d'autres ne sont pas encore finalisés. Par ailleurs, il est possible que la Fondation Emma Kammacher rejoigne le CAD, mais dans un deuxième temps. Il est relativement urgent de lancer l'étude, afin de pouvoir intégrer dès maintenant au projet les nouvelles constructions qui seront réalisées dans le secteur. Il est également prévu de discuter avec les propriétaires de bâtiments déjà existants, pour voir s'ils voudront se connecter au CAD au lieu de refaire leur chaudière, par exemple.

M. Pistis relaie une remarque de M. Ben Chaabane. Sur le CMnet, le devis est fixé à CHF 48'600.- TVA incluse. Or, la délibération porte sur un montant de CHF 52'600.-.

M. Walder explique que le devis de CHF 48'600.- concerne les honoraires d'ingénieurs. A ce montant ont été ajoutés CHF 1'500.- pour la documentation et l'héliographie ainsi qu'un poste divers et imprévus d'environ 5% du montant global, soit CHF 2'500.-, puisqu'un coût particulier peut toujours survenir. C'est la raison pour laquelle la délibération porte sur un montant de CHF 52'600.-.

M. Prod'hom signale que, dans les grands projets CAD, et notamment en partenariat avec les SIG, il est possible d'avoir une proportion d'énergie renouvelable avec des sondes géothermiques. Il recommande d'explorer sérieusement cette piste, qui offre aussi l'avantage aux propriétaires de pouvoir être exemptés de l'obligation d'installer des panneaux solaires lors de la rénovation de leur bâtiment.

M. Baertschi apprend avec intérêt qu'il serait possible d'utiliser des pompes à chaleur, alors que cela semblait poser des problèmes liés à la nappe phréatique. Ces sondes injectent dans le terrain de l'eau ou d'autres liquides qui gèlent. L'étude dira si l'option évoquée par M. Prod'hom est envisageable et, le cas échéant, quelle forme elle devra prendre.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met aux voix la délibération.

**La délibération est acceptée à l'unanimité.**

**7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 142-2015 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT EN FAVEUR DE LA CROIX-ROUGE SUISSE POUR SON ACTION CONTRE L'ÉPIDÉMIE DU VIRUS EBOLA EN AFRIQUE OCCIDENTALE.**

Mme De Haller Kellerhals introduit le sujet. Vu l'épidémie du virus Ebola qui touche actuellement la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone et le rapport de l'OMS du 28 janvier 2015 qui confirme l'ampleur des cas, la Croix-Rouge suisse – qui a déjà mobilisé CHF 120'000.- de soutien à la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge qui, elle, a déployé des moyens pour un montant de plus de CHF 30'000'000.- – demande à la ville de Carouge un soutien. Le Conseil administratif propose au Conseil municipal d'ouvrir un crédit humanitaire de CHF 20'000.- en faveur de la Croix-Rouge suisse pour son action contre l'épidémie du virus Ebola en Afrique occidentale.

**La prise en considération est acceptée à l'unanimité.**

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autres propositions et la Présidente ouvre la discussion.

M. Baud remarque que la Croix-Rouge a un fort potentiel, donc aussi de forts frais administratifs. On lui a demandé s'il était possible de connaître la ventilation des CHF 20'000.- au sein de la Croix-Rouge, c'est-à-dire si l'intégralité du montant est consacré à la recherche ou si une partie est utilisée pour des frais administratifs, des frais de déplacements, etc.

Mme De Haller Kellerhals précise d'abord que la Croix-Rouge suisse sollicite la commune non pas pour la recherche, mais pour mener des actions directement sur le terrain. Elle relève ensuite que le Conseil municipal a régulièrement, par la voix de Mme De Haller Kellerhals, des rapports de la Croix-Rouge suite aux versements effectués par la commune de Carouge, qui s'est toujours montrée généreuse, ce dont la Croix-Rouge lui est reconnaissante. Bien entendu, un rapport sera fait au Conseil municipal sur ces CHF 20'000.- pour la lutte contre Ebola.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met aux voix la délibération.

**La délibération est acceptée à l'unanimité.**

**PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

**8. MOTIONS**

**1. Motion 52-2014 R : Pour la construction d'une halte ferroviaire sur le trajet du CEVA au Val d'Arve**



Cette motion a été prise en considération le 25 novembre 2014 et renvoyée en commission des PAV/CEVA.

Celle-ci s'est réunie le 24 février 2015 et le rapport a été établi par M. Barthassat.

La Présidente demande à M. Barthassat s'il a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Barthassat répond par la négative.

La commission a préavisé défavorablement la motion par 2 oui, 8 non, 0 abstention.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Buchs pense que, même si initialement la proposition du groupe PDC a fait sourire beaucoup de conseillers municipaux, elle a permis d'obtenir en commission des explications et une remise en perspective. La proposition de halte ferroviaire (et non pas de gare) est une proposition sur un moyen et un long termes. Selon le groupe PDC, et même si une grande majorité du Conseil municipal rejettera cette motion, il faudra trouver une solution pour la mobilité au niveau du quartier du Val-d'Arve, avec le développement de la commune de Veyrier, sachant qu'actuellement déjà la circulation est complètement congestionnée sur le plateau de Vessy. Un jour ou l'autre, il faudra reprendre la proposition d'une halte ferroviaire sur le trajet du CEVA, trajet qui est essentiel pour la mobilité à Genève. M. Buchs rappelle que la halte de Sécheron, qui a coûté cher, a été construite à 300 mètres de la sortie de la gare de Cornavin, quand le quartier du Sécheron a été développé, avec la construction des nouveaux immeubles et des organisations internationales. Créer une halte ferroviaire au Val-d'Arve coûtera certes cher, mais, pour le groupe PDC, il faut garder cette idée à l'esprit. Cette idée n'est ni folklorique, ni proposée en vue des élections prochaines.

M. Maulini reconnaît que le groupe PDC, parfois malgré lui, fait rire les conseillers municipaux de temps en temps. Les membres du groupe PDC ont besoin d'amour, comme tout le monde, et ils se plaignent qu'on ne les aime pas ou qu'on ne les écoute pas. M. Maulini est gêné de les critiquer, et pourtant il le fait avec plaisir parce que, parfois, ils tendent les verges pour qu'on les frappe. Cela dit, il était effectivement intéressant de rencontrer le magistrat et de l'écouter. Certaines informations qu'il a données à la commission sur la gestion des flux de circulation, en relation avec les logements qui se créeront ici et ceux qui se créeront aux Grands-Esserts, étaient intéressantes. Mais tout cela justifie-t-il une motion dont le magistrat, qui est très poli et très convivial, a résumé en disant: « C'est une bonne idée qui arrive un peu trop tard. » ? Les mots « un peu trop tard » sont un euphémisme puisque cette idée vient en réalité avec treize ou quatorze ans de retard – alors que le groupe PDC dit souvent que ses idées sont en avance. Le groupe PDC a beau continuer à l'appeler une halte, les services techniques – et non pas les mauvais esprits que sont les Verts – ont sans arrêt utilisé le terme de gare. Il faudrait construire plus de 200 mètres de quai, il faudrait élargir les murs, la gare aurait des incidences sur la piscine, sur le boulodrome, sur la fondation Emma Kammacher et sur les parkings, le coût se monterait au moins à CHF 200 millions et il faudrait probablement créer une voie supplémentaire d'arrêt pour que les flux circulent pendant que le train est à l'arrêt – parce qu'il s'agit bien de train, il ne s'agit pas de bricoler des bus sur des rails. Un problème d'urbanisme a aussi été évoqué : il faut un taux d'urbanisation et d'habitation qui justifie cette gare. Ces réflexions sur une gare à Carouge ont déjà été faites avant la présente législature – déjà avant que M. Maulini ne commence à siéger au Conseil municipal, en 2007. La commission a par ailleurs appris que le taux de déclivité pour remonter jusqu'à la gare de Champel était de 28%. Il a aussi été question de défiguration du lieu ; ce ne sont pas les humbles militants Verts

idéalistes qui en ont parlé, mais le magistrat et ses équipes. Et M. Baud a même posé une question sur les dépenses énergétiques supplémentaires engendrées par ces arrêts et ces redémarrages alors qu'une gare existera à 1,2 kilomètre de distance. La motion touche à l'absurde, mais elle n'est pas totalement absurde. Elle rappelle à M. Maulini des propos d'un grand batteur de jazz, Daniel Humair, qui a joué avec Miles Davis. Daniel Humair disait qu'il allait écouter même les pire batteurs de tango ou de bal parce qu'il avait toujours quelque chose à apprendre. Oui, les conseillers municipaux ont appris des choses à l'occasion de cette motion. Mais M. Buchs a beau dire que la motion n'est pas électoraliste, le groupe PDC, dans sa prose, se vante d'avoir déposé 22 motions durant la législature, parmi lesquelles figure la motion sur la halte. Si le groupe PDC récolte des voix grâce à un projet de halte hypothétique, tant mieux pour lui.

M. Baud annonce que le groupe UDC refusera même d'entrer en matière, et d'autant plus la discussion sur cette motion. Si, depuis la création du CEVA, l'UDC s'est toujours opposée au CEVA, ce n'est pas pour accepter maintenant qu'on mette une gare CEVA à Carouge.

M. Monney sera factuel. Il revient premièrement sur le PV établi par M. Barthassat, qui contient la déclaration suivante du conseiller d'Etat : « Cette motion arrive un peu tard et je regrette que Carouge, que mes prédécesseurs, les CFF et la députation n'y aient pas pensé avant. » M. Monney rappelle que M. Buchs, dépositaire de la motion avec M. Barthassat, est aussi député et membre de la commission des transports du Grand Conseil. Deuxièmement, il s'est amusé à relire le PV du Conseil municipal du mois de décembre. Dans la présentation de la motion, M. Buchs dit : « Le groupe PDC n'aurait pas déposé une motion sans poser préalablement la question aux personnes en charge du CEVA puisqu'il n'allait pas déposer une motion qui les gênerait. La réponse du département était qu'il était ouvert à la question et qu'il y avait même pensé. » Après avoir écouté les personnes invitées par la commission, dont le conseiller d'Etat M. Luc Barthassat, M. Monney a l'impression que les membres du groupe PDC n'avaient pas du tout consulté les personnes en charge du CEVA avant le dépôt de la motion. M. Monney cite quelques extraits des propos tenus par les invités lors de la séance de commission : les éléments déjà construits seraient à démolir, des travaux importants seraient à faire pour environ CHF 100 à 200 millions, cette halte n'est concevable au mieux qu'en 2030 (ce qui prouve que les motionnaires avaient bien consulté les spécialistes du CEVA avant de déposer leur motion...), il faudrait remonter l'assiette de la route de Veyrier, rajouter cette halte rallongerait le temps de parcours, cette demande nécessiterait une année d'étude supplémentaire, cette halte aurait de fortes incidences sur les infrastructures carougeoises alentours, telles que la piscine, le boulodrome et le quartier en construction. Cette liste n'est pas exhaustive. M. Monney pense que le PDC carougeois qui a déposé cette motion en décembre 2014 savait pertinemment qu'elle était farfelue et irréaliste. En déposant la motion, ce parti avait pour seuls objectifs d'avoir une visibilité préélectorale, de mettre du contenu dans son programme (qui en manque) et, comme ses représentants le disent souvent, d'exister au sein de ce Conseil municipal.

Après tous ces bavardages, M. Baertschi essaiera d'être bref. Il se trouve qu'il a travaillé à la direction de l'aménagement du territoire à l'époque où ces différents périmètres étaient étudiés. Il était question, même à l'époque, de faire une gare sur le plateau de Pinchat. Des terrains ont été achetés à cet endroit par une société qui essaie maintenant de nouveau d'urbaniser cette zone – un ancien député libéral devenu promoteur immobilier essaie de construire sur cette campagne en haut de la route de Veyrier. Sur le plan directeur, il y a là une pénétrante de verdure : une pénétrante de verdure avec l'Arve, mais aussi une pénétrante de verdure dans des zones urbanisées. Les Grands-Esserts sont un parti qui avait été écarté à l'époque puisque la direction de l'aménagement du territoire ne voulait pas urbaniser cette zone et que la commune de Veyrier ne le souhaitait pas non plus. La motion part d'un état de fait : les Grands-Esserts se construisent. Le PDC a au moins le mérite d'avoir soulevé la question. Mais il faut insister sur le fait que cette pénétrante de verdure

reste pour Carouge un point important. Si l'on construisait dans cette zone comme on construit à la Praille, les Carougeois seraient enserrés dans une ville. Ces zones de verdure sont appréciées, aussi bien par les joggers que par les promeneurs. Construire une gare à cet endroit, cela signifie aussi créer des parkings et développer les transports publics. Cette option n'est pas d'actualité. Il faut laisser aux élus qui succéderont aux conseillers municipaux actuels l'opportunité de réapprécier cette proposition dans quelques années. M. Baertschi ajoute que le coût de CHF 200 millions est hors proportion – et l'on sait qu'il y aura de gros dépassements pour la construction du CEVA. Encore une fois, cette proposition n'est pas d'actualité. Il était malgré tout bon de soulever la question.

M. Barthassat ne veut pas être désagréable mais il lui semble que Pascal disait « Les ratés ne nous rateront pas ». C'est ce qui se passe ce soir. Le but de la motion était, comme l'a dit M. Baertschi, de poser la question et peut-être de repenser plus tard la mobilité dans le quartier à la suite notamment du développement des Grands-Esserts. M. Barthassat revient ensuite aux propos que le magistrat a tenu en commission. M. Luc Barthassat a dit qu'il s'agissait d'une bonne idée qui venait peut-être un peu tard *car* ses prédécesseurs n'y avaient pas pensé. Elle venait donc un peu tard *parce que* ceux-ci ne l'avaient pas eue. M. Barthassat regrette que les propos socialistes ne visent qu'à dénigrer. Ils ne proposent rien hormis peut-être des cours gratuits de natation pour les personnes âgées – mais cette proposition n'est pas du tout électoraliste... Il regrette l'attitude de la gauche carougeoise qui dénigre des idées alors qu'elles soulèvent des problèmes qui existent réellement. D'ailleurs, souvent, les motions du PDC ont permis d'avoir les séances de commission les plus intéressantes auxquelles M. Barthassat a pu participer ces sept dernières années. Par exemple, une commission a reçu Mme Künzler au sujet du tram – du reste, on avait dit au PDC que sa motion était bête, qu'elle ne servait à rien et, comme par miracle, la liaison Carouge-Gare par le tram est revenu. La séance de la semaine passée était extrêmement intéressante. M. Barthassat répète qu'il regrette que l'on dénigre le travail des autres, qui suscite au moins des débats d'idées, malheureusement pas toujours intéressants du point de vue de la gauche mais qui mettent les choses à plat et permettent d'avoir des commissions extrêmement intéressantes, ce qui n'est malheureusement pas souvent le cas à Carouge.

M. Buchs ne sera pas long. Une motion n'est pas contraignante. Une motion vise à soulever un problème. Cela ne signifie pas que si la motion est acceptée, le problème n'existera plus. Bien sûr, une halte ferroviaire coûte cher. Mais tous les projets ferroviaires coûtent cher. On va agrandir la gare de Cornavin, toutes les voies de chemin de fer vont être refaites, on va probablement créer de nouvelles liaisons entre l'aéroport et la gare de Cornavin, une nouvelle voie de chemin de fer sera peut-être construite entre Genève et Lausanne. Ce sont des milliards que le canton de Genève et le canton de Vaud vont investir pour des projets ferroviaires. Les conseillers municipaux de gauche pensent-ils que le CEVA va rester tel qu'il est *ad aeternam* ? C'est vrai qu'il aurait fallu y penser plus tôt. M. Buchs rappelle cependant qu'il était envisagé de faire une gare à Carouge mais que c'est finalement l'option de la gare au Bachet qui a été retenue. Il signale ensuite que ni la gare au Bachet ni celle de Lancy-Pont-Rouge n'auront de parking. Les seules gares sur le trajet du CEVA qui en auront sont les Eaux-Vives et Chêne-Bourg. Créer une halte n'implique donc pas de construire un parking. Les conseillers municipaux refuseront la motion. Ce n'est pas grave. Mais dans dix ou quinze ans, cette question reviendra parce qu'il faudra gérer la circulation et la mobilité. Il faudra alors penser que le CEVA est une voie essentielle qui doit aussi servir aux Carougeois et aux Carougeoises.

M. Pistis rappelle d'abord que le MCG avait soutenu à l'époque le référendum contre le CEVA afin que le peuple puisse s'exprimer. Il souhaite rappeler certaines réalités. Le CEVA, c'est un train qui part des alentours d'Annemasse et qui va en direction de la gare de Cornavin, avec quelques haltes sur son trajet. Ce train fait des allers et retours. Ce n'est pas

un train qui est ouvert à l'extérieur, par exemple l'Europe – l'Italie ou d'autres destinations. M. Pistis ne voit pas ce qu'apporterait une halte à Carouge. Il voit mal les Carougeois se rendre à Annemasse ; il ne connaît pas beaucoup de Carougeois qui travaillent à Annemasse. Ceux qui désirent aller vers la gare de Cornavin prennent le tram qui, lui, existe déjà. M. Pistis pense que le projet CEVA est déjà un mauvais projet. Il n'est pas intelligent de vouloir le rendre encore plus mauvais en apportant des nuisances supplémentaires aux Carougeois. Pour tous ces motifs et pour les commentaires déjà émis par d'autres intervenants, le groupe MCG ne soutiendra pas la motion.

Concernant le tram 18, Mme Stebler souhaite d'abord rétablir la vérité. Elle rappelle 5'450 personnes ont signé la pétition. Certes, le PDC avait déposé à l'époque une motion, qui est cependant restée lettre morte. Sans la mobilisation citoyenne des Carougeois, il n'y aurait toujours pas de tram 18. Ensuite, dans le quartier du Val-d'Arve, qui est le quartier de Mme Stebler, peut-on vraiment faire une gare ? L'emplacement proposé est un lieu de verdure, un lieu de loisirs qui va d'ailleurs se densifier avec une nouvelle piscine. On ne peut pas faire une halte à CHF 200 millions sans augmenter les impôts du canton, de la commune ou de la Confédération. Dès qu'un grand projet comme celui proposé par la motion est voté, des référendaires s'y opposent parce qu'ils ne veulent pas dépenser un sou. Comment veut-on réaliser cette gare à cet endroit, avec tout ce que cela implique ? Mme Stebler ajoute que, si le quartier offre de nombreux loisirs et beaucoup de verdure, il est cependant situé entre deux routes qui péjorent la qualité de vie de tous les habitants du quartier. Ce que les habitants demandent, c'est la couverture du Val-d'Arve et la requalification de la route de Veyrier. L'argent manque pour ce faire, et on voudrait une gare à CHF 200 millions ? Jusqu'à quand va-t-on venir tout mettre dans ce quartier ? Où vont aller les habitants ? Ce quartier n'est quand même pas une poubelle. La motion est absurde. Il faut développer le train, qui est un moyen de transport écologique, mais il ne faut en tout cas pas une gare à cet endroit. Dans quelques années, il faudra rediscuter de la création d'une gare ailleurs peut-être, mais il n'y a certainement plus de place dans ce quartier.

Mme Marti rebondit sur le qualificatif d'intéressant employé au sujet des commissions qui, grâce au PDC, se sont révélées intéressantes. Elle peut faire une liste de sujets intéressants, avec des intervenants intéressants, qui occupera les commissions tous les mardis et jeudis. Ce n'est pas pour autant qu'elle fera des motions pour discuter de tout ce qui est intéressant. Elle rappelle ensuite qu'il y a peut-être deux ans, quand on a demandé au PDC pourquoi il déposait tellement de motions, le PDC a répondu qu'il devait exister, puisqu'il est petit. Mme Marti prie le PDC d'exister d'une manière un peu plus intelligente.

M. Monney répond brièvement à M. Barthassat. Ce que le groupe socialiste reproche au groupe PDC, c'est d'avoir déposé une motion irréalisable. M. Buchs devait le savoir, lui qui est membre de la commission des transports du Grand Conseil. Et il avait, paraît-il, rencontré les personnes chargées du CEVA au DETA. M. Monney est surpris qu'il ait malgré tout déposé la motion. Il persiste et signe : cette motion est électoraliste, la déposer est uniquement une manière d'exister. Certes, la séance de commission avec M. Luc Barthassat était intéressante, les commissaires ont eu beaucoup de plaisir à le recevoir, les informations données étaient intéressantes, les participants ont pu poser d'autres questions sur d'autres sujets qui concernaient la commune. Mais la motion du PDC est irréalisable et complètement déplacée.

M. Buchs rétorque à M. Monney, qui sait toujours tout mieux que les autres, qu'avant de déposer la motion, le groupe PDC a demandé au conseiller d'Etat M. Luc Barthassat et à son secrétaire général si cette motion leur poserait un problème. Ils n'allaient pas déposer une motion si on leur répondait qu'elle était illusoire et qu'ils perdaient leur temps. Ils ont obtenu le feu vert pour déposer la motion. M. Buchs souligne ensuite qu'une motion est non contraignante. Cette motion pose une question. Si la réponse est que la proposition est

impossible à mettre en œuvre, le sujet est clos. Concernant ensuite l'irréalisme, il rappelle que les CFF prévoient d'agrandir la gare Cornavin en surface et de détruire une partie du quartier des Grottes. Est arrivé le Collectif 500, qui avait un autre projet. On n'a pas traité ce collectif de fou, on n'a pas écarté son projet parce que les CFF y étaient opposés. Et c'est le Collectif 500 qui a gagné, parce que son projet tenait la route. Poser la question de la mobilité au niveau du quartier du Val-d'Arve, poser la question de la mobilité au niveau de Vessy-Veyrier, ce n'est pas poser des questions essentielles ? On est en période électorale et la gauche se moque de la mobilité à Carouge ? On ne peut plus circuler au rondou de Carouge, on ne peut plus circuler sur le plateau de Pinchat, il n'y a aucune possibilité d'augmenter le trafic – comment fera-t-on ? Ce sont ces questions que le PDC pose. Peut-être qu'une halte n'est pas une réponse adéquate pour le moment, mais il n'y a pas d'autres réponses – M. Buchs peut le dire puisqu'il est membre de la commission des transports du Grand Conseil. Même augmenter le nombre de bus entre Veyrier et Carouge ou Veyrier et Champel ne résoudra pas le problème, parce que ces bus n'arriveront pas à circuler.

M. Monney rétorque que le PDC n'oppose pas deux projets. Pour la gare de Cornavin, deux projets étaient en concurrence, l'un en surface et l'autre en souterrain. Ces situations ne sont pas comparables. Ici, il n'y a qu'un projet proposé par le PDC, qui coûtera entre CHF 100 et 200 millions. Le conseiller d'Etat ou son secrétaire général auraient dû répondre au PDC, quand celui-ci leur a posé la question, que la gare coûterait aussi cher, qu'elle ne pourrait pas être réalisée avant 2030, qu'il faudrait rehausser la route en tout cas de 6 mètres, etc., et qu'il ne fallait pas déposer cette motion parce qu'elle est irréalisable. Les spécialistes du DETA savaient pertinemment que cette motion était irréalisable. Comment l'Etat, dans sa situation financière actuelle, pourrait-il participer à ces CHF 100 à 200 millions ? L'idée était peut-être bonne, mais il fallait y penser plus tôt. M. Monney répète qu'il s'agit d'une motion électorale.

La Présidente rappelle un aspect historique. En 2002 et 2003, de nombreux échanges avaient déjà eu lieu entre la commune de Carouge et le Conseil d'Etat au sujet du passage du CEVA sur le territoire carougeois.

Mme Marti ne peut pas laisser dire que la commune ne se préoccupe pas de mobilité. Le bilan du Conseil administratif actuel est quand même intéressant dans le domaine de la mobilité. Puisque le PDC se préoccupe d'une mobilité autre que les voitures, Mme Marti espère qu'à l'avenir, il appuiera toutes les propositions qui vont dans le sens de la mobilité douce et des transports publics.

M. Barthassat souligne que M. Buchs n'a pas dit que le Conseil administratif ne se préoccupait pas de la mobilité, mais que les conseillers municipaux de gauche avaient l'air de ne pas s'en préoccuper. Si certains écoutaient les interventions des autres, tout se passerait beaucoup mieux.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met aux voix la motion.

**La motion est refusée par 18 non, 7 oui et 0 abstention.**

## **2. Motion 53-2014 : Que fait la Police ?**

Cette motion a été prise en considération le 25 novembre 2014 et renvoyée en commission Toutes Commissions Réunies.

Celle-ci s'est réunie le 3 février 2015 et le rapport a été établi par M. Maulini.

La Présidente demande si M. Maulini a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Maulini répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la motion par 9 oui, 3 non et 5 abstentions.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Mino relève qu'après la séance de commission, les trois quarts des invites de la motion étaient résolues. En effet, la commission a invité M. Maudet, qui a du reste donné un peu les mêmes explications que celles qu'avaient données les représentants de la police municipale de Carouge. Tous les indicateurs sur la sécurité sont au vert : la situation va de mieux en mieux. Cependant, on a tendance à mélanger les causes et les effets. S'agissant des effets des caméras de surveillance, si l'on regarde bien les tableaux, on se rend compte en réalité que dès que les effets de la crise financière commencent à s'atténuer, la criminalité baisse, et ce à Carouge comme à Genève. Par ailleurs, le groupe AGT a l'impression que la motion vise, malheureusement, à décrédibiliser le travail des services de la commune de Carouge, en première ligne celui de la police municipale, mais aussi celui des services sociaux. Dire que les policiers municipaux sont apparemment impuissants, c'est relativement agressif. On s'adresse à des professionnels de la sécurité qui savent qu'ils ne peuvent pas intervenir dans des cas où devrait intervenir un bataillon de la police, par exemple si 400 personnes sont réunies sur une place. La motion mentionne aussi les craintes de certaines personnes que ces lieux deviennent des zones de non-droit. Au vu des propos tenus par M. Maudet, il n'y a aucune zone de non-droit à Genève. Genève est un lieu sûr. Il n'y a aucun endroit où la police ne peut pas intervenir. Cette motion s'appuie sur des ressentis de la population, ce qui est regrettable. Concernant la dernière invite, « invite le Conseil administratif à envisager des mesures de sensibilisation au bruit [...] », ces mesures sont déjà mises en œuvre puisque les services sociaux y travaillent constamment, qu'il y a des actions de préventions, que les APM font des patrouilles et que les travailleurs sociaux hors murs connaissent bien la jeunesse carougeoise – et pas seulement carougeoise – qui fait du bruit la nuit. Le groupe AGT est opposé à ce genre de motions, qu'il trouve finalement vide de sens, surtout en 2015. Pour toutes ces raisons, il votera contre la motion.

M. Etienne rappelle que, quand cette motion a été présentée au Conseil municipal, le groupe socialiste avait déjà indiqué qu'il n'y était pas favorable, que cette motion était alarmiste, excessive et qu'il n'allait pas voter le renvoi en commission. Cependant, une majorité du Conseil municipal s'est dégagée pour le renvoi en commission et une séance Toutes commissions réunies a eu lieu. Cette motion laisse entendre que le Conseil administratif, depuis son élection, ne se préoccupe pas des nuisances nocturnes. Mais depuis bientôt quatre ans, le Conseil administratif informe le Conseil municipal régulièrement de toutes les mesures qui sont prises en la matière. M. Etienne rappelle ensuite qu'historiquement, l'esprit de Carouge est convivial et festif. C'est vrai qu'à l'époque, il était certainement plus facile de faire la fête à Carouge. Le logement s'est modifié à Carouge et peut-être les habitants supportent-ils moins le bruit. Mais il faut trouver un juste milieu, comme l'a mentionné la conseillère administrative en charge. M. Etienne relève ensuite les éléments suivants. Les horaires des APM ont été élargis, grâce notamment aux votes des budgets en faveur de l'augmentation des effectifs. Un contrat local de sécurité a été signé pour une collaboration entre la police cantonale et la police municipale, notamment pour lutter contre le bruit. Une action de proximité de la police municipale est menée – patrouilles pédestres et cyclistes, mise en place d'un numéro d'urgence. La police est présente sur les lieux dits « chauds » pour intervenir. Des panneaux préventifs ont été posés dans les différents lieux ; c'est une des demandes du PLR, mais cela a déjà été fait. M. Etienne mentionne encore l'action Intermezzo (rue Vautier, place du Marché, place du Temple) pour réduire les risques liés à la consommation d'alcool. Des mesures ont donc déjà été prises. Il faut notamment noter la collaboration du Conseil administratif avec les tenanciers pour essayer de trouver des

solutions. Les tenanciers sont aussi invités à faire appel à des chuchoteurs. Le Conseil administratif a engagé tout ce travail dès le début de la législature pour trouver des solutions. Il faut aussi rappeler la collaboration avec les TSHM. Et le Conseil administratif n'a pas attendu la motion pour prendre les devants et essayer de trouver une solution en ce qui concerne la cour du Triangle. En conclusion, il a déjà été répondu aux invites de la motion. Par conséquent, le groupe socialiste considère que cette motion n'a plus lieu d'être, raison pour laquelle il votera contre la motion.

M. Maulini s'est permis d'écrire son intervention parce qu'il était énervé par cette motion. Il a eu la chance, la même semaine, d'entendre à deux reprises les explications et les informations données par M. le Conseiller d'Etat Pierre Maudet, une fois à l'invitation d'un débat organisé par son parti et une autre devant les conseillers municipaux réunis en Toutes commissions réunies. Ce qui l'a frappé, c'est la nuance des propos de M. Maudet devant ces deux auditoires. M. Maudet « fait le job », il n'affole pas son auditoire, il agit en magistrat responsable. Il a souligné l'excellence des rapports entre la ville de Carouge et l'Etat. Il est satisfait d'avoir initié avec Carouge le premier contrat local de sécurité. Il a souligné l'excellence du partenariat et rappelé les effectifs engagés dans la police de proximité autant au plan cantonal que communal. On connaît les statistiques qui illustrent ces déclarations. À Carouge, entre 2011 et 2014 : diminution des vols : 26%, des infractions : 33%, des infractions à la loi sur les stupéfiants : 44%, des cambriolages : 18% (diminution plus importante à Carouge que dans les autres communes), des vols par introduction clandestine : 37%, des vols par effraction : 15%. Dans la seule année entre 2013 et 2014 : baisse du bruit, des accidents de la circulation, des agressions, des dommages à la propriété, des incendies, des violences domestiques, etc. Oui, c'est vrai, le bilan des caméras de surveillance est mitigé – la conseillère administrative en charge de la sécurité a utilisé ce mot – mais pas de quoi dévoiler des intentions malignes ou des scandales de la part du Conseil administratif. Dix demandes de visionnements pour trois enquêtes, alors que la police municipale doit faire face à plus de 1'000 réquisitions. En rapport avec toutes ces informations et les propos tenus, ce que M. Maulini reproche à cette motion, c'est son ton, son ton rempli de sous-entendus. Déjà dans le titre « Que fait la police ? » se trouve un premier sous-entendu : elle ne fait rien, ou elle ne fait pas ce qu'elle devrait faire. C'est un manque de respect à l'égard des policiers municipaux, pas seulement à ceux qui démissionnent. Dans les considérants, on a un alignement de sous-entendus. « Les rassemblements semblent prendre toujours plus d'ampleur » : tous les chiffres montrent le contraire. « Certaines personnes [lesquelles ?] craignent que ces lieux deviennent une zone de non-droit » : de quoi parle-t-on ? Qu'est-ce que c'est, une zone de non-droit ? C'est une zone où la police, voire l'armée ne se rend pas par peur d'être débordée. On ne parle pas ici du Sinaï ou d'un quartier de Marseille, on parle de la place du Marché à Carouge. « L'apparente impuissance des agents de police municipale », voilà qui renforce le préjugé de l'affirmation précédente. Tout cela pour dire que M. Maulini s'étonne que les motionnaires entonnent à leur tour le chant des fabricants de peur et participent finalement eux aussi au développement du sentiment d'insécurité. Contre toute raison, contre toute analyse rationnelle de la situation, uniquement pour chercher à discréditer le travail accompli par le Conseil administratif pendant quatre ans, tout cela pour pouvoir plaider simplement : « Allez oust ! Du balai ! » Quand on est un ou une responsable politique, si on a la vocation d'arriver au pouvoir exécutif, on n'entonne pas les chants populistes, on agit chacun à sa place pour lutter contre ce sentiment d'insécurité, avec responsabilité, d'autant plus que les statistiques montrent que ce sentiment ne repose sur aucune réalité. Une campagne électorale ne justifie pas les exagérations. Il existe déjà des mouvements politiques pour cela. Les Verts ne jouent pas dans la même cour politique. C'est la raison pour laquelle M. Maulini ne votera pas cette motion, même amendée.

M. Monney rejoint entièrement les propos de M. Maulini.

M. Barthassat indique que le groupe PDC trouve cette motion intéressante. La gauche carougeoise aime parler de la forme, mais elle a beaucoup moins à dire sur le fond des propositions. M. Barthassat, lui, s'attardera sur le fond. Cette motion montre que M. Maudet a fait un excellent travail ces deux dernières années. Elle montre qu'il a fait ce travail dans toutes les communes, parce que la criminalité baisse dans toutes les communes. Elle montre que M. Aebi a été visionnaire en engageant les deux tiers des nouveaux APM et en mettant en place les caméras de surveillance. Elle montre que Mme Lammar a eu l'intelligence de ne pas casser cette dynamique mais de « surfer » sur cette dynamique. M. Barthassat remercie le PLR d'avoir déposé cette motion qui a permis de montrer tout cela.

M. Pistis a lu cette motion. À la lecture du titre, il a cru qu'il s'agissait d'une motion de la gauche et, à sa grande surprise, il voit qu'il s'agit d'une motion du PLR pro-sécurité. En lisant la suite des invites, il s'est dit que la gauche devient droite et la droite devient gauche... Toutes les invites ont été appliquées. La commission TCR a eu lieu, le conseiller d'Etat y a été invité et a présenté son projet. Les invites 1 et 2 peuvent donc déjà être supprimées. Le point de situation sur les caméras de surveillance (invite 3) a été fait. Finalement, la seule invite appropriée est la quatrième : « envisager des mesures de sensibilisation au bruit et autres nuisances envers les personnes participant à ces rassemblements nocturnes ». Effectivement, il faut sensibiliser les gens. Mais le groupe MCG ne peut pas soutenir cette motion qui stigmatise les agents de police municipale. Qui détermine « l'apparente impuissance » de la police municipale ? M. Pistis trouve scandaleux d'écrire ce genre de propos dans une motion. Si on lui disait qu'il s'agit d'une motion de la gauche, il ne s'étonnerait pas, mais que le PLR commence à faire ce genre de textes ! Pour tous ces motifs, M. Pistis invite les conseillers municipaux à ne pas soutenir ce « truc », qui n'est pas une motion et qui ne veut rien dire. Il reste persuadé que la police municipale fait du bon travail. Ce métier n'est pas évident et il l'est encore moins lorsque des élus dénigrent systématiquement la police. C'est scandaleux.

M. Gerster relève que, visiblement, M. Pistis a décidé ce soir de diriger ses salves contre le PLR. Il se réjouit cependant que M. Pistis ait finalement lu la motion, même s'il l'a lue sur place comme il vient de l'avouer. S'il est bon de faire de l'interprétation de texte, M. Pistis a néanmoins mal compris la motion, mais M. Gerster laissera sa collègue détailler les objectifs de la motion. Il est choqué. En effet, la motion a été prise en considération par le Conseil municipal. Si le PLR était minoritaire, comment la motion a-t-elle pu être renvoyée en commission ? Comment se fait-il que le Conseil administratif se soit donné la peine de répondre aux invites ? Il est facile de voter un objet, d'aller en commission et de revenir ensuite critiquer la proposition. Puis M. Gerster regrette de devoir relever, pour la deuxième fois ce soir, une confusion de la part de M. Maulini. La même semaine, M. Maulini a assisté à deux séances auxquelles était présent M. Maudet. La première était effectivement organisée par le PLR sur la sécurité. La deuxième était organisée par la commune. La commission a eu lieu une semaine plus tard. C'est certainement pour cela que l'interprétation des chiffres que M. Maulini a donnée était quelque peu erronée, parce que les chiffres se rapportaient au niveau cantonal et non au niveau carougeois. Enfin, M. Gerster souligne que la motion n'est pas dirigée contre la police mais vise plutôt à aider la police à faire son travail – si M. Pistis se rend sur la place du Marché, il constatera qu'il ne s'agit pas forcément d'un monde idyllique.

Selon Mme Stebler, un argument de la motion date du XVII<sup>ème</sup> siècle : « vu les rassemblements nocturnes qui semblent prendre de plus en plus d'ampleur sur la place du Marché ou la place de Sardaigne notamment » (et Mme Stebler ajoutera : « dans le Triangle, à la rue Vautier, à la rue Saint-Joseph, à la rue Ancienne »). Dans les livres de Zanone offerts par la commune, on dit qu'au XVII<sup>ème</sup> siècle, au XVIII<sup>ème</sup>, au XIX<sup>ème</sup> déjà, la police est débordée, qu'il y a trop de jeunes, qu'ils boivent trop, qu'ils viennent se défouler le week-end et on se demande ce qu'on peut faire. Depuis trois siècles, aucune proposition alternative n'a



été formulée. C'est vrai que, le week-end, les jeunes se défoulent, boivent des verres, discutent sur cette place. C'est vrai que la police patrouille et les surveille. Que faire contre cette jeunesse qui continue à aimer ces places et ces rues ? Mme Stebler avait proposé une alternative, mais on lui a répondu négativement parce que les jeunes iraient faire du bruit ailleurs. Ils sont jeunes, ils sont bruyants, ils sont vivants, on est à cran, on ne les supporte plus – mais où doivent-ils aller ? Depuis le XVII<sup>ème</sup> siècle, personne n'a répondu à cette question. Cette motion date de trois siècles. Mme Stebler en vient ensuite aux caméras de surveillance qu'on a installées avec enthousiasme parce qu'on allait pouvoir voir ce que ces jeunes boivent, ce qu'ils fument, ceux qui font du bruit... Mme Stebler a voté contre les caméras, pour lesquelles la commune a dépensé un demi-million de francs et qui n'ont pas aidé à arrêter un seul criminel. C'est vrai, trois petites histoires ont été réglées grâce à elles, des « cabosseries » de voitures. Et maintenant, on dit qu'elles ne sont pas bonnes parce que, comme le disait M. Maudet, avec les caméras aux Pâquis, chez les prostituées ou sur le lac, on voit les poils ou les plumes. Est-ce une telle société que voudraient certains conseillers municipaux ? On va dire aux jeunes sur la place du Marché/place de Sardaigne que les caméras actuelles ne permettent pas de bien les voir le soir et qu'on va acheter de nouvelles caméras pour les voir de près. Et après ? On les aura vus de près, la commune aura dépensé un demi-million de plus, les jeunes resteront là et on continuera à proposer des motions, comme depuis trois siècles, qui demandent ce que fait la police, qui considèrent que la police ne sert à rien et qui estiment qu'il faut changer de caméras de surveillance. Qu'on laisse la jeunesse vivre ! Qu'on propose un autre endroit aux jeunes ! Cela fait trois siècles qu'on critique notre jeunesse, nos enfants ! Mais qu'on leur dise où ils peuvent aller puisqu'on a mis des codes en bas des immeubles et des barrières autour des écoles et qu'à partir de 22h00 on envoie la police dans les parcs ! Qu'on donne une alternative à cette jeunesse qu'on ne supporte plus et qui doit se défouler le week-end ! Cette motion date de trois cents ans. Il ne vaut même pas la peine de perdre du papier pour une telle motion.

Mme Hiltpold a entendu beaucoup de choses qui la surprennent. Elle souhaite recadrer le débat. Le PLR n'a pas demandé de « fliquer » tous les jeunes, de les faire partir. Elle a entendu que le PLR voulait discréditer le pouvoir en place et qu'il décredibilisait le travail de la police municipale. Ce n'est pas le cas. La motion a été déposée suite à une question que le PLR avait posée, après un rassemblement nocturne d'une certaine ampleur sur la place du Marché. Cette question n'avait pas vraiment eu de suite. Selon les souvenirs de Mme Hiltpold, on avait répondu que les agents de la police municipale ne pouvaient rien faire à deux ou trois contre des centaines de jeunes. C'est une apparente impuissante – et elle n'en veut absolument pas aux agents puisque qu'effectivement, quand on est si peu contre autant de personnes, on ne peut rien faire. Le PLR demande ce qui peut être, s'il est possible d'envisager des mesures de sensibilisation et si une collaboration peut être mise en place avec la police cantonale. Il ne demande pas aux jeunes de partir – les membres du PLR ont aussi été jeunes et ils ont aussi été boire des verres sur la place du Marché. Mais quand ils entendent que la police ne peut rien faire, ils se demandent s'il n'y a pas malgré tout quelque chose à faire, notamment la mise en place de mesures de sensibilisation. Mme Hiltpold entend cette motion est catastrophique, que tous les considérants sont faux. Comme, comme l'a dit M. Gerster, pourquoi les conseillers municipaux de gauche ont-ils même pris en considération cette motion qui les dérangeait autant ? Ils ont relevé – et le PLR les rejoint sur ce point – le bilan positif de M. Maudet et de Mme Lammar. Ce n'est pas parce que le PLR demande un bilan qu'il veut discréditer le pouvoir en place. On prête aux motionnaires de fausses intentions. Mme Hiltpold a aussi entendu qu'il fallait retirer cette motion, qu'il ne servait à rien de la voter parce que toutes les mesures étaient déjà en place. Elle rappelle que quand les socialistes ont déposé une motion demandant à la commune de respecter les règles d'égalité salariale, etc., et que Mme Lammar a indiqué que tout ce que la motion demandait était déjà en place ou était en voie de l'être, cette motion a néanmoins été maintenue pour montrer que le Conseil municipal voulait impérativement que ces points

soient respectés. Mme Hiltbold pense que la présente motion peut être maintenue parce que, que les conseillers municipaux soient de gauche ou de droite, ils sont tous d'accord d'envisager des mesures de sensibilisation pour lutter contre le bruit et autres nuisances. Elle rappelle en outre que la motion a été déposée suite à des rassemblements nocturnes ; il ne s'agit donc pas d'une question de sécurité générale ou de caméras de surveillance. Quant aux mesures de sensibilisation, il a été relevé que certaines mesures avaient été prises. Aujourd'hui, deux panneaux ont été installés sur la place du Marché, un en bas et un en haut. Le PLR estime que ce n'est pas suffisant. Il considère que les mesures de sensibilisation peuvent être développées – par exemple en organisant une matinée de ramassage des déchets avec des jeunes qui y participeraient de façon volontaire. Accepter une motion qui demande au Conseil administratif d'envisager des mesures, même si ce dernier a déjà réfléchi à deux ou trois mesures, n'engage pas le Conseil municipal à grand-chose. Mme Hiltbold encourage donc les conseillers municipaux de gauche à l'accepter, comme ils ont accepté la motion socialiste précédemment citée.

M. Morex prie la Présidente de transmettre à Mme Stebler qu'il y a trois cents ans, la ville de Carouge n'existait pas. Il en sait quelque chose puisqu'il a fêté le 225<sup>ème</sup>. Il invite ensuite la Présidente à transmettre à M. Pistis que cette motion devrait lui plaire puisque, d'après ce que ce dernier a compris, elle n'est ni de droite ni de gauche. M. Morex aimerait maintenant être un peu plus sérieux : qu'on ne dise pas qu'il n'y a pas de problème puisqu'on a même décidé de fermer le triangle pendant la nuit – mesure à laquelle M. Morex était opposé.

Selon M. Mützenberg, il n'est effectivement pas possible de dire qu'il n'y a pas de problème. Il fallait étudier la situation, raison pour laquelle le renvoi en commission a été accepté, malgré des considérants qui pouvaient prêter le flanc à la critique et qui comportaient un certain nombre de sous-entendus. En commission, tant le Conseil administratif que M. Maudet ont apporté passablement d'informations. Maintenant, la motion est vide de sens. M. Mützenberg ajoute que les chiffres mentionnés par M. Maulini concernent bien Carouge. Ces chiffres – qui sont d'ailleurs bons – figurent en page 4 du PV de la TCR ; ils ont été présentés par Mme Lammar. M. Mützenberg croit donc qu'il faut remettre les choses dans leur contexte. La motion a été prise en considération sérieusement et les informations qui ont été communiquées permettent de dire que, pour leurs neuf dixièmes, les invites ne sont plus pertinentes.

Mme Marti répondra à M. Gerster et à Mme Hiltbold sur les raisons pour lesquelles elle a voté la prise en considération de la motion. Comme M. Mützenberg, elle reconnaît qu'il existe certains problèmes. C'est pour cette raison qu'elle a pris en considération cette motion, en se basant dans un premier temps sur les invites. La commission a eu lieu et il a été répondu à trois des quatre invites, comme mentionné précédemment. Mme Marti regrette que la commission n'ait pas décidé d'annuler les trois premières invites pour ne garder que la quatrième. Elle rappelle que, lors du tour de pré-consultation, elle avait recommandé que la commission ait un débat plus large – et c'est pour cela qu'elle avait accepté la prise en considération – et convoque les TSHM parce que, pour elle, les questions de sensibilisation au bruit et autres nuisances n'étaient pas que du ressort de la police. Cela n'a pas été fait. Aujourd'hui, seule la quatrième invite pourrait, à la limite, être recevable. Mme Marti croit que la situation n'est pas la même que celle de la motion que Mme Hiltbold a citée plus tôt, qui ne concernait pas seulement les conditions de travail de l'administration mais aussi la politique d'attribution des mandats, etc., politique qui suppose des mises en œuvre complexes. Mme Marti termine son intervention en précisant que, lors de la prise en considération, elle n'avait pas fait attention aux considérants. Sur ce point, elle rejoint les propos de M. Maulini. Du fait des considérants, elle ne prendra pas la motion en considération. Elle recommandera tout de même au Conseil administratif de poursuivre sa politique et notamment de mettre en place au plus vite des chuchoteurs.

M. Barthassat est déçu de la gauche qui, ce soir, lâche son venin sur toutes les motions, qu'elles viennent du PLR ou du PDC, alors qu'elles posent des questions intéressantes et engendrent des commissions intéressantes. Il revient à l'intervention de Mme Marti, selon laquelle le PDC a déposé 22 motions inutiles et bêtes. Il donne quelques exemples. La motion pour une salle autogérée par les jeunes décentralisée est-elle bête ? En tout cas, Mme De Haller Kellerhals n'est jamais revenue sur ce sujet. La motion pour un contrat local de sécurité, qui a pris corps, est-elle bête ? Dès qu'une motion est déposée par le PLR ou le PDC, on dit qu'elle est bête, qu'elle est inutile. Mais au contraire, ces motions posent de vraies questions ou proposent de vraies réponses sur des sujets intéressants. M. Barthassat souhaite que la gauche se reprenne et arrête de diriger sa haine contre le PDC ou le PLR, ce qui s'explique par les élections prochaines. Quand le vigile du Titanic a vu l'iceberg, il a crié « A gauche toute ! » - on connaît tous le résultat.

M. Monney souligne à son tour que si la prise en considération a été acceptée, le groupe socialiste ne votera en revanche pas la motion puisque toutes les invites ont été appliquées : une commission a été convoquée, à laquelle a été convié un représentant de la police cantonale – M. Maudet était présent ; le point de situation sur les caméras de surveillance a été fait ; les mesures de sensibilisation au bruit et autres nuisances qui pourraient être envisagées sont prises par Mme Lammar. Et pour répondre à M. Morex, ce n'est pas le Conseil administratif qui a décidé de fermer le Triangle, mais la Fondation du Vieux-Carouge, avec la Caisse de pension de la ville de Carouge et la Fondation pour les personnes âgées.

M. Juget invite les participants à faire une Toutes commissions réunies sur la place du Marché à 2h00 du matin un vendredi ou un samedi. Ainsi, ils verront mieux de quoi ils parlent.

M. Baertschi fait part d'une anecdote qui s'est déroulée la semaine dernière. Un jeune était tranquillement en train d'uriner dans l'espace public. Un autre jeune arrive et lui dit qu'il va le photographier. Le premier lui répond : « Ne le fais pas, je suis complètement pété ». On aimerait pouvoir donner d'autres perspectives à cette jeunesse. De ce point de vue, la prévention engagée par la ville de Carouge, les TSHM, les chuchoteurs, ainsi que la présence des APM ont changé beaucoup de choses. M. Baertschi, qui habite dans cette zone, peut témoigner d'une amélioration, même s'il faut rester vigilant et présent. Il lui semble que tous les conseillers municipaux seront d'accord pour dire qu'il faut lutter contre les manifestations les plus violentes – scooters brûlés, traces de sang sur le trottoir, dégâts. Enfin, il estime qu'il faudra reparler de la question des caméras de surveillance. L'apparition des caméras et l'ensemble des autres mesures ont contribué à cette amélioration relative. Que les conseillers municipaux votent ou non la motion, M. Baertschi croit qu'ils ont tous les mêmes préoccupations.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met aux voix la motion.

**La motion est refusée par 14 non, 8 oui et 4 abstentions.**

## **9. POSTULATS**

Il n'y en a pas.

## **10. RESOLUTIONS**

Il n'y en a pas.

## **11. PETITIONS**

## **1. Pétition 19-2014 R : Stop à la déstructuration du quartier par une dilapidation de nos impôts**

Cette pétition a été examinée le 16 décembre 2014 et renvoyée en commission des Pétitions.

Celle-ci s'est réunie le 5 février 2015 et le rapport a été établi par M. Voignier.

M. Voignier ayant quitté la séance, la Présidente considère qu'il n'a rien à ajouter à son rapport.

La commission propose une séance publique à laquelle seront invités spécifiquement les pétitionnaires, les associations et les habitants afin de présenter le bilan des aménagements et ceci avant toutes autres modifications majeures.

La commission a accepté la proposition par 7 oui, 0 non et 0 abstention.

La Présidente ouvre la discussion.

Mme Hiltbold relève qu'à l'issue d'une très longue séance, qui s'est terminée à 22h45, la commission a effectivement proposé qu'une séance publique soit organisée. Elle demande si la séance qui a été organisée hier soir et qui a donné lieu à un « magnifique » flyer est celle que prévoyait la commission ou si une autre séance aura lieu, à laquelle seront invités les pétitionnaires, lesquels, à sa connaissance, n'ont pas été invités hier soir.

M. Walder répond que les deux séances n'ont aucun rapport entre elles. La séance d'hier était consacrée au projet participatif de reverdissement du quartier. Il n'y a pas assisté, mais il en a eu un petit compte rendu aujourd'hui. Deux instigateurs de la pétition étaient présents. Ils avaient envie de débattre des places de parking. On leur a clairement répondu que la discussion n'était pas en lien avec les places de parking, mais avec le reverdissement. Quant au tous-ménages, le Conseil municipal avait été informé lors de la prise en considération de la pétition que, suite à une réunion avec des habitants qui se plaignaient d'un manque d'information, il avait été décidé de faire un tous-ménages sur les raisons et l'avancée des changements dans le quartier. Quant à la séance proposée par la commission, M. Walder s'était engagé bien auparavant (lors de la soirée des entreprises par exemple) à faire un retour aux habitants. Quelques demandes de modifications sont à l'étude. Par ailleurs, il est procédé à un bilan de circulation dans le quartier. D'ici la fin du printemps, d'éventuelles propositions de modifications seront émises. Elles seront discutées avec les habitants avant que les demandes soient déposées. Si M. Walder a bien compris la proposition de la commission, il s'agit d'organiser une séance avant tout nouveau changement apporté à la circulation ou au parking. Il s'y est engagé parce que, encore une fois, il était déjà prévu d'en faire une.

M. Maulini était président ad intérim de la commission. Il s'était préparé du mieux possible mais il n'avait pas vu que, dans sa planification, les pétitionnaires devaient être reçus à 19h15 alors que, selon leur invitation, ils devaient être reçus à 18h30. En plus, quand il est arrivé, il leur a dit que la commission allait tenir l'horaire – mais il n'avait pas vu l'heure sur leur invitation. Il les a donc invités à entrer trois quarts d'heure après l'heure à laquelle ils étaient convoqués. Ils étaient relativement énervés, ce qui a quelque peu tendu la séance. C'est la raison pour laquelle la commission a indiqué d'entrée qu'une séance de retour aux habitants et de bilan aurait lieu. Il voulait le dire parce qu'il s'agissait d'une erreur, mais cette erreur tombait mal.

Mme Stebler dira quelques mots sur la séance publique proposée. Elle a habité dix ans, voire plus, dans ce quartier. Un bilan montrera que le quartier est bien desservi par les transports publics, soit neuf lignes de bus, trois lignes de tram et bientôt un train avec le CEVA. La pétition et l'argumentaire mentionnent en particulier la fluidité de trafic. Cette pétition pourrait dater des années 1950. A cette époque, on enlevait tout dans les quartiers de la ville, par exemple les rails du tram, pour laisser la place aux voitures, sans se soucier des habitants – l'objectif était qu'il n'y ait aucun embouteillage. Mais on oubliait que les voitures font du bruit et polluent. Aujourd'hui, 80% de la population n'arrive plus à dormir. On est en 2015, l'ordonnance 2018 oblige à assainir une trentaine de rues à Carouge. Dans la commune, 60% des habitants n'arrivent plus à dormir à cause du trafic. Mais la pétition dit que c'est la fluidité du trafic qui compte – les habitants ne sont pas importants, il faut réintroduire le double sens, la commune a mal fait en élargissant les trottoirs, et tant pis pour les piétons, les poussettes et le végétal. Elle ne fait pas avancer le mieux-vivre des habitants. Elle ne prend pas en compte ce que la commune a fait – qui, pour Mme Stebler, est insuffisant – et doit continuer à faire dans ce quartier et dans les autres, c'est-à-dire redonner les rues et les quartiers aux habitants, faire en sorte qu'aucune voiture de transit ne passe pour que les habitants puissent dormir et tout simplement y vivre. Les mesures prises dans ce quartier sont un mieux. Cela fait vingt ans que les habitants attendaient cette amélioration, cela fait vingt qu'ils critiquaient le passage des camions dans ce quartier. La pétition aurait peut-être été soutenue dans les années 1950, mais maintenant elle n'a plus de sens. Elle viole l'ordonnance 2018. Et les auteurs de la pétition parlent d'un sondage qui date de 2002, alors que le dernier sondage, fait par M. Luc Barthassat, montrait que la population veut des quartiers plus tranquilles, moins de trafic de transit, plus d'espaces piétonniers pour qu'on puisse y vivre. Cette pétition date d'environ 60 ans et ne peut pas être soutenue. Elle est dépassée, ce n'est pas un texte d'actualité.

Mme Marti n'était pas en commission mais elle a lu attentivement le PV. Elle regrette qu'on n'ait pas fait entrer toutes les personnes invitées en même temps, même si elles étaient nombreuses. Cela aurait permis que les pétitionnaires voient la présentation faite en introduction, dans laquelle figurait une chronologie de l'ensemble du processus qui montrait le nombre de fois que les habitants avaient été informés, conviés, etc. Elle regrette que les pétitionnaires, qui disent ne jamais avoir été consultés, ne jamais avoir été informés, n'aient pas assisté à cette présentation. Elle suggère de faire en sorte qu'à l'avenir, l'information ne soit pas réservée aux conseillers municipaux mais parvienne aux pétitionnaires.

M. Pistis signale que le groupe MCG est assez sensible à cette pétition puisqu'il avait dénoncé ces travaux inutiles durant la campagne du non à la hausse des impôts. Il était en train de relire le journal du MCG et il a l'impression que si cette pétition n'est certes pas un copié-collé de certaines interventions du groupe MCG, elle n'en est pas loin puisque le MCG avait déjà à l'époque dénoncé ces travaux inutiles. Le groupe MCG rejoint les auteurs de la pétition. Le vrai problème, aujourd'hui, se rapporte aux aménagements qui ont été réalisés sur Carouge. Les conseillers municipaux ont pu constater, même ce soir en se rendant à la séance, que certaines rues qui ont été aménagées il y a quelques années, voire quelques mois sont de nouveau détruites pour être à nouveau réaménagées. Ils ont également pu constater que les passages piétons qui avaient été volontairement supprimés ont pu être remis à leur place, grâce notamment à l'intervention du MCG, entre autres les passages piétons qui se trouvent à proximité de la rue de la Débridée. Cette pétition soulève la question de la manière dont on veut aménager Carouge dans le futur. Elle soulève également la question de savoir s'il est normal que ce soit toujours les Carougeois qui « passent à la caisse » pour des aménagements qui ne sont pas appropriés et qui doivent être refaits quasiment chaque année. Le groupe MCG soutiendra donc la pétition, puisqu'il avait déjà dénoncé à l'époque, lorsqu'il fallait voter « non » le 9 juin à l'augmentation des impôts, ces aménagements un peu farfelus et qui sont inadéquats. Aujourd'hui, le temps lui a donné raison.

M. Walder rappelle que la pétition concerne les aménagements qui ont été faits en 2014, suite à une première séance en commission, après audition de pétitionnaires qui demandaient de prendre des mesures. Le crédit de CHF 2 millions pour ces aménagements a été voté à l'unanimité, à l'exception des représentants du groupe UDC. Le crédit a été voté sur la base d'un plan explicite. Il n'y a eu que deux changements depuis : les aménagements devant Foyer-Handicap et le maintien du double sens à la rue Industrielle. Il s'agit des deux seuls changements par rapport à ce que l'ensemble du Conseil municipal, hormis le groupe UDC, a voté.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met aux voix la pétition.

**La pétition est acceptée par 21 oui, 1 non et 4 abstentions.**

## **12. QUESTIONS**

### **Réponses du Conseil administratif aux questions des membres du Conseil municipal**

#### Réponse de Mme Lammar à la question orale de M. Gerster qui s'inquiétait de l'accès voitures devant la pharmacie des Tours

Par rapport à cette problématique, la police municipale s'est rendue sur place afin de vérifier la situation et a constaté qu'un potelet a été « volé » (en tout cas, il n'a jamais été retrouvé) et que de ce fait les voitures circulent à l'intérieur. En accord avec le SVEM, il a été convenu que ledit potelet sera remplacé et équipé d'une serrure SI accès pompier. Cela signifie que la mise en place de ce nouveau système avec une serrure restrictive garantit que seuls les services d'urgence auront un accès et que les entreprises équipées d'une clé SI sans accès pompier ne seront plus en mesure de déverrouiller, ce qui évitera des passages indus. A ce jour, la pose du potelet est faite et l'on reste dans l'attente de l'équipement de la serrure SI accès pompier, ce qui sera fait incessamment sous peu.

#### Réponse de M. Walder à la question orale de M. Baud qui s'inquiétait de la graisse posée sur les rails du tram et demandait où allait cette graisse en cas de pluie

Après s'être renseigné auprès des TPG, le graissage des rails se fait par la pulvérisation d'un lubrifiant solide sélectif traité chimiquement qui permet de réduire l'usure et l'abrasion entre le champignon du rail et la roue du tram. Ce lubrifiant a également pour objectif d'éliminer les grincements dans les virages. Il est biodégradable et répond à la norme OCDE 301 B (aussi appelée « essai de Sturm »). Elle représente la technique actuellement reconnue.

Sur les routes, seule une partie de la pluie parvient au système d'évacuation et s'y écoule. Une partie de la pluie s'évapore, une autre se disperse ou est projetée. La récupération se fait par un système de sacs d'eaux pluviales qui retiennent les matières en suspension, l'eau est ensuite envoyée dans un réseau de collecte soit en unitaire (dans le Vieux-Carouge) ou en système séparatif. La majorité des eaux de pluie récupérées le long du tracé du tram est traitée en station d'épuration.

#### Réponse de M. Walder à la question orale de M. Morex concernant le calendrier des déchets

M. Walder rappelle qu'il avait déjà répondu en partie à la question de M. Morex. Il devait encore donner une réponse concernant les coûts du calendrier et les mandataires.

Le calendrier des déchets 2015 est le résultat d'une collaboration fructueuse entre le SACC et le SVEM. Il est destiné à la population carougeoise ainsi qu'aux artisans et entreprises situés sur le territoire communal. C'est avant tout un outil de communication destiné à accroître le taux de tri des déchets qui demeure encore insuffisant à ce jour. Au vu de la stagnation du taux de tri, il a été décidé de faire des efforts supplémentaires pour promouvoir le tri car chaque effort en matière d'incitation fait baisser le coût du tri. Il informe les administrés sur les jours de levées de déchets, notamment lors de jours fériés.

#### Comparatif des coûts :

Les efforts consentis en matière de budget durant ces dernières années ont contraint le SVEM, respectivement le service TVE à publier un calendrier sous la forme d'un simple encart recto-verso. Pour réaliser un comparatif cohérent en termes de prix, il a été nécessaire de remonter à l'année 2010, date du dernier « vrai » calendrier.

<b>Calendrier</b>	<b>2010</b>	<b>2015</b>
Graphisme	CHF 5'500.00 HT	CHF 9'300.00 HT
Impression	CHF 25'748.70 HT	CHF 10'400.00 HT
<b>Total :</b>	<b>CHF 31'248.70 HT</b>	<b>CHF 19'700.00 HT</b>

<b>Calendrier</b>	<b>2010</b>	<b>2015</b>
Nombre de page	32	32
Format	13.5 x 13.5 cm	21 x 21 cm
Imprimeur	Pitco Verso, Sierre	Kurz Carouge
Graphiste	Pitco Verso, Sierre	Fresh, Genève

### **Nouvelles questions des Conseillers municipaux**

#### Questions écrites

#### PLR : Information ou propagande électorale ?

Monsieur le Conseiller administratif,

Nous avons constaté, concernant la transformation du quartier des Noirettes par divers aménagements et des modifications des voies de circulation, qu'un florilège d'actions ont été récemment menées par la commune, notamment différents flyers, que l'on peut assimiler à des tous-ménages, des soirées d'information et, hier encore, une invitation à une conférence publique.

Après le calendrier communal 2015 et la dernière édition du journal Vivre Carouge, qui est un vrai plaidoyer en faveur du Conseil administratif en place, vos agissements concernant le quartier des Noirettes nous ont fortement interpellés. Nous nous demandons jusqu'où il est possible d'admettre de telles pratiques, de les assimiler à de la pure information ou à de la pure propagande électorale personnelle payée par le contribuable.

Aussi, nous aimerions connaître :

- Le coût d'impression de ces divers documents
- Le coût de leur réalisation
- Le coût de la distribution
- Le coût des différentes séances publiques

Nous aimerions aussi savoir si des employés communaux, pour l'occasion, ont été rémunérés en heures supplémentaires.

Nous aimerions également savoir enfin qui, au sein de l'administration, a travaillé sur ces différentes réalisations et combien de temps.

Enfin, nous aimerions savoir si les partis de l'alternative, en particulier les Verts, ont été approchés pour participer financièrement à ces actions qui rentrent clairement dans le cadre de votre campagne électorale.

Nous vous remercions par avance de votre très prochaine réponse détaillée.

### Questions orales

#### M. Morex : « Vivre Carouge »

M. Morex suppose que les conseillers municipaux trouveront que sa question ressemble à la question écrite du PLR. Il a déjà eu l'occasion de dire tout le bien qu'il pense du « Vivre Carouge », surtout de sa partialité. Une bonne partie du dernier numéro est consacrée à l'apologie de ce qu'ont fait ou feront les conseillers administratifs sortants et qui se représentent. De plus, depuis que ce journal existe, jamais une quelconque édition n'a comporté une photo du président du Conseil municipal. Or, comme les élections approchent, il se trouve que la photo de la présidente actuelle du Conseil municipal figure dans la dernière édition du « Vivre Carouge ». M. Morex précise qu'il n'en fait pas le reproche à la présidente du Conseil municipal, mais à ceux qui ont conçu le journal. Il aurait été possible d'admettre le plaidoyer pour ce que les conseillers administratifs sortants et qui se représentent ont fait ou feront pour autant qu'ils aient aussi fait figurer leurs échecs, comme les caméras de surveillance ou la hausse des impôts – mais ils s'en sont bien gardés. M. Morex se demande s'il s'agit de pure information ou de l'utilisation de fonds publics pour de la propagande électoraliste personnelle.

Mme De Haller Kellerhals n'est pas sûre que sa réponse satisfera M. Morex. Chaque année depuis 2011, le Conseil administratif fait un bilan basé sur le programme de législature, pour relever ce qui a été fait et ce qu'il reste encore à faire. Cette année, le Conseil administratif a souhaité à nouveau faire ce bilan, mais par une présentation originale et forte intéressante par quartier. Il a du reste souhaité que les services de l'administration contribuent à ce bilan puisque, pour chaque projet réalisé, leur apport a été considérable. Il est du devoir du Conseil administratif, mais aussi du devoir de ce journal d'informer sur les projets en cours. Mme de Haller Kellerhals souligne qu'il n'y a donc rien de neuf par rapport à ce bilan, si ce n'est sa présentation originale. Elle rappelle ensuite que, fin 2010-début 2011, le Conseil administratif précédent, majoritairement de droite, avait mis en boucle une vidéo dans le hall de la mairie, financée entièrement par les fonds publics, où l'on voyait deux conseillers administratifs vantant les bienfaits de la nouvelle rue Montfalcon. Mme De Haller Kellerhals était intervenue pour relever l'aspect déloyal et peu clair de ce procédé. Elle pense en revanche que le bilan paru dans le « Vivre Carouge » n'est que la continuité de ce qui a été fait depuis le début de cette législature, c'est-à-dire une information transparente, claire et objective de ce qui est réalisé par les autorités de la ville de Carouge.



M. Morex n'a évidemment pas le même point de vue que Mme De Haller Kellerhals, ne serait-ce que parce que l'on pourrait croire que tout ce qu'il reste à faire ne pourrait être fait que par les conseillers administratifs sortants et qui se représentent.

#### M. Morex : Site internet

M. Morex a par hasard tapé sur Internet « [www.mairiecarouge2015.ch](http://www.mairiecarouge2015.ch) ». Il pensait que le titre « mairie carouge » était protégé. Ce n'est pas le cas puisque des candidats aux prochaines élections utilisent ce titre pour un site qui présente leur programme de campagne électorale.

M. Walder confirme que, pour leur campagne, Mme Lammar et lui-même ont un site dont l'adresse est « [mairiecarouge2015.ch](http://mairiecarouge2015.ch) ». Ce site est entièrement indépendant du site de la mairie de Carouge, dont l'adresse est [www.carouge.ch](http://www.carouge.ch). Si M. Morex veut parler de leur site Internet, qui est un outil de campagne financé exclusivement par leurs partis, et de son contenu, M. Walder lui propose de le faire tout à l'heure parce que le Conseil municipal n'est pas le lieu pour en parler.

M. Morex s'étonne simplement que le titre « mairie carouge » ne soit pas un titre protégé. Cela peut porter à confusion.

Mme Lammar relève que le nom « mairie carouge » n'a pas de protection particulière. En l'occurrence, pour éviter toute confusion, la date « 2015 » a été ajoutée après « maiecarouge ». A priori, on n'ajoute pas une date dans l'adresse d'un site Internet d'une mairie ou d'une commune. La commune de Carouge ne s'est pas créée en 2015, elle s'inscrit dans la durée.

#### Mme Hiltpold : Photos « Vivre Carouge »

Mme Hiltpold a constaté que, sur leur page Facebook, les Verts avaient mis des photos dont le crédit revient à la commune. Il s'agit d'une photo du « Vivre Carouge » avec M. Walder remettant le Mérite carougeois à M. Ducret, par ailleurs personnalité radicale. Il est marqué « crédit : texte Vivre Carouge commune de Carouge ». Mme Hiltpold demande si la commune a donné son accord et vendu cette photo au parti des Verts. Dans le cas contraire, elle souhaite savoir si tous les partis peuvent obtenir et utiliser des photos publiées dans le « Vivre Carouge ». Elle trouve qu'il n'est pas correct que la commune de Carouge paie des photographes et que les photos soient ensuite utilisées sans autres par les partis.

Mme De Haller Kellerhals se renseignera, mais le Conseil administratif n'a donné aucune autorisation pour utiliser cette photo.

#### Mme Hiltpold : Terrasses sur des places de parking

Mme Hiltpold rappelle que, dans le cadre de la commission qui a traité la motion « Que fait la police ? », M. Maudet a expliqué que si les terrasses étaient installées sur des places de parking, elles ne pouvaient pas y rester plus de huit mois par année. M. Walder a dit qu'il allait se renseigner. Qu'en est-il ?

La semaine passée, M. Walder a donné un retour à la commission qui traitait de la motion PLR sur les places de parking. Il a expliqué que la commune avait demandé un avis de droit et que le juriste avait confirmé qu'aujourd'hui, aucune loi ne définit le nombre de mois qui concernent le précaire ou le temporaire et aucune loi ne mentionne que les terrasses sur les trottoirs ou les places publiques peuvent y rester douze mois mais que les terrasses sur les places de parking ne pourraient y rester que huit mois. Des rumeurs courent sur l'intention

du canton de se saisir du sujet, mais aujourd'hui, aucune loi ne fixe une durée particulière pour les terrasses sur les places de parking. En ville de Genève, quelques mois par année, les terrasses sont mises sur les trottoirs au lieu des places de parking. Cela poserait un problème dans beaucoup d'endroits, et en particulier dans le Vieux-Carouge, pour le passage des piétons, particulièrement des personnes à mobilité réduite et des personnes âgées qui interpellent régulièrement le Conseil administratif pour qu'on leur laisse l'espace suffisant pour se déplacer sur les trottoirs. Il ne serait donc pas simple de transférer les terrasses des places de parking sur le trottoir. M. Walder a demandé qu'un courrier soit envoyé à M. Maudet pour lui demander à quelle législation il faisait référence parce qu'il semblerait qu'il se soit quelque peu avancé en disant que les terrasses devaient être limitées à huit mois lorsqu'elles sont sur des places de parking.

#### Mme Hiltpold : Fermeture rue Jacques-Dalphin

Mme Hiltpold relève que le Conseil administratif a soumis en commission un projet de fermeture d'une partie de la rue Jacques-Dalphin, sur deux tronçons. Elle regrette que ce projet ne soit pas passé devant le Conseil municipal. Le Conseil administratif indique dans son journal qu'il va sécuriser la rue, mais sans parler de fermeture. Mme Hiltpold demande quand la fermeture aura lieu réellement, pour que les gens se rendent compte des effets. Si le Conseil administratif ne compte pas le faire bientôt, elle souhaite savoir pour quelle raison il ne le fait pas.

M. Walder répond que des travaux sont prévus pour sécuriser les entrées de ce secteur. Du côté de la rue de la Débridée, les travaux viennent de se terminer et le tronçon est rouvert. Les trottoirs doivent maintenant être refaits, mais il faut attendre que les températures soient assez élevées. Ensuite, quelques aménagements doivent être réalisés à différents endroits pour les personnes malvoyantes, à la demande de l'association HAU. Une information circonstanciée sera par ailleurs faite aux occupants du parking. La fermeture est prévue pour le début du mois de mai.

#### Mme Stebler : Revue : Qui décide ? Qui paye ? Est-ce démocratique ? Pourquoi n'invite-t-on pas un à deux membres de chaque groupe ?

Mme Stebler se demande si elle doit faire partie de la franc-maçonnerie, du Léopard ou d'une secte religieuse et politique secrète pour participer à la revue puisque, chaque fois qu'elle a dit qu'elle serait intéressée à participer à la revue, on lui a répondu que cela n'allait pas. Qui décide ? Pourquoi ne pas demander à tous les partis au mois de septembre ou octobre qui veut participer à la revue ? Mme Stebler souhaite savoir par ailleurs combien coûte la revue.

Mme Lammar est bien en peine de répondre à la question de qui décide, puisqu'il s'agit de la revue du Conseil municipal et non de celle du Conseil administratif. Un groupe du Conseil municipal se constitue ; le Conseil administratif n'est pas habilité à dire comment devrait se composer ce groupe. Le choix des participants est probablement du ressort du bureau du Conseil municipal. En tout cas, il n'est pas du ressort du Conseil administratif. En revanche, la question de qui paie est du ressort de la commune. Le budget 2015 prévoit une ligne de CHF 30'000.- pour la revue. La commune a demandé d'avoir deux répondants de la revue pour tous les aspects financiers. Le budget de CHF 30'000.- est une enveloppe. Il s'agit d'une autorisation de dépenser, mais pas d'une obligation de dépenser. La commune a demandé à l'équipe de la revue de lui fournir son propre budget, comprenant les différents postes. Les personnes de la revue s'adresseront aux chefs de service afin de faire valoir leurs demandes et le service financier validera les engagements au niveau des dépenses de l'équipe de la revue, dans l'enveloppe de CHF 30'000.-.

La Présidente propose à Mme Stebler que ce sujet soit mis à l'ordre du jour du prochain bureau.

#### Mme La Chiusa : Passage piéton sur le boulevard des Promenades et rue Ancienne

Mme La Chiusa a été interpellée par des parents sur la dangerosité du passage piéton au boulevard des Promenades, près du rondou de Carouge, à proximité de l'école des Promenades. Le passage piéton passe au vert quand, au niveau de la rue Ancienne, les voitures peuvent aussi passer. Les enfants traversent vite et ne font pas forcément attention aux voitures qui viennent de la rue Ancienne. Les parents demandent si des mesures peuvent être prises par rapport à la dangerosité de ce passage piéton.

M. Walder relève que ce carrefour est un vrai nœud gordien. Les voitures peuvent effectivement tourner sur le boulevard des Promenades alors que le feu est vert pour les piétons. Un clignotant orange avertit les conducteurs, mais encore faut-il qu'ils le regardent. La commune se renseignera auprès du département de M. Luc Barthassat sur les mesures qui pourraient être prises. Mais M. Walder doute qu'il soit possible de séparer ces feux parce que si les voitures ne pouvaient pas tourner pendant que les piétons traversent, le temps pendant lequel les voitures ne peuvent pas passer perpendiculairement serait dédoublé. En revanche, il serait peut-être possible de renforcer la visibilité pour les véhicules qui veulent tourner.

#### Mme La Chiusa : Collège de Staël

Mme La Chiusa fait part de l'inquiétude des parents après des vols au collège de Staël dans les vestiaires, entre 18h00 et 20h00. Les vestiaires ont été ouverts, tout a été vidé, les enfants sont rentrés chez eux avec les habits qu'ils avaient sur eux. Toujours entre 18h00 et 20h00, un club de hockeyeurs a subi la même chose. Une personne a rattrapé le voleur, qui s'est montré agressif. Depuis lors, les parents ont une certaine inquiétude pour les enfants et souhaiteraient des rondes par les APM pendant un temps, en attendant une sécurisation au niveau du collège lui-même.

Mme Lammar explique que le collège de Staël est du ressort du canton. La commune ne peut que transmettre cette information aux responsables du collège qui la transmettront au canton. En revanche, la police municipale peut effectivement être invitée à faire quelques patrouilles dans le secteur pour être plus visible. Mais, encore une fois, ce qui se passe à l'intérieur de l'établissement est du ressort du collège et du canton.

Mme La Chiusa souligne qu'il s'agit d'un cas isolé et qu'il ne convient pas de faire une généralisation abusive de ce genre de phénomènes.

#### M. Baertschi : Quid des blocs de pierre romains déposés au cimetière ?

M. Baertschi rappelle que, lors des travaux qui ont été menés à proximité du cimetière israélite, des blocs de pierre romains provenant de Nyon ont été retrouvés. Grâce au service d'archéologie, ils ont pu être dégagés. Ils sont entreposés actuellement au cimetière. M. Baertschi demande si le Conseil administratif a réfléchi à des possibilités soit de conservation de ces blocs, soit de présentation.

Mme De Haller Kellerhals répond que les études sur ces pierres sont en cours. M. Terrier, l'archéologue cantonal, est en tractation avec la cheffe du service culture et communication, Mme Natalie Chaix. M. Terrier devrait proposer un projet.

#### M. Baertschi : Démantèlement en cours des mesures de protection du Vieux-Carouge

M. Baertschi rappelle que la commune et la Fondation du Vieux-Carouge donnent des subventions pour conserver les pierres dans la zone du Vieux-Carouge. De nombreux efforts sont aussi faits pour le bois ; il existe du reste une tradition dans le domaine de la menuiserie et du bois dans la commune. Récemment, apparemment à l'initiative du nouveau conseiller d'Etat M. Hodgers, le Conseil d'Etat a modifié des dispositions du règlement d'application de la loi sur les constructions. Désormais, on pourrait isoler en mettant toutes sortes de fenêtres, à l'exception des immeubles classés et des immeubles inscrits à l'inventaire. M. Baertschi est inquiet. Il n'est pas sûr que ce magistrat soit conscient de ce qu'il est en train de faire. Carouge n'a pas mis des années pour obtenir la qualité d'environnement que connaît le Vieux-Carouge pour qu'interviennent subitement des personnes qui, par ignorance, massacraient tout le travail réalisé. Certains propriétaires ont interpellé M. Baertschi au sujet de ces modifications. Il semble que M. Hodgers consomme cette politique de massacre du Vieux-Carouge. M. Baertschi demande au Conseil administratif de s'en préoccuper. Il espère qu'il s'agisse d'une erreur de parcours de la part de M. Hodgers, et non d'un programme politique.

M. Walder apprend qu'un massacre est en cours. Il s'en étonne, sachant qu'aujourd'hui, la moindre modification dans le secteur du Vieux-Carouge nécessite l'accord vigilant de la CMNS. Le Conseil administratif se renseignera. En tout cas il n'a pas été informé d'une telle modification de la législation.

La Présidente félicite M. Baertschi parce qu'il a posé la 400<sup>ème</sup> question. Elle lui remet des chocolats.

M. Ben Chaabane : Les bacs à fleurs à la rue des Noirettes sont-ils provisoires ou permanents ?

M. Ben Chaabane ne développera pas sa question. Une réponse simple lui suffit.

M. Walder répond qu'ils sont provisoires. Lors de la séance d'hier soir, des habitants souhaitaient un aménagement vert pérenne, mais ces bacs à fleurs sont bien sûr provisoires.

*La Présidente lève la séance à 22h34.*